



WTO OMC

F O C U S

Juin 1998

N°31

Bulletin d'information



Les dirigeants mondiaux célèbrent les 50 ans du GATT/de l'OMC. *Les dirigeants mondiaux se sont joints aux Ministres du commerce pour commémorer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral les 18 et 19 mai. M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, et M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse (au centre) sont entourés par (de gauche à droite) M. Daniël Kablan Duncan, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, le Prince héritier Sidi Mohammed du Maroc, M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre de la Norvège, M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Fernando Henrique Cardoso, Président du Brésil, M. Romano Prodi, Président du Conseil des Ministres italien, M. Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud, M. Fidel Castro, Président de Cuba, M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la Slovénie, M. Edison C. James, Premier Ministre de la Dominique, et M. Ivan Kostov, Premier Ministre de la Bulgarie. Ci-dessous, M. Bill Clinton, Président des États-Unis, a été le premier Chef d'État à prendre la parole le 18 mai. (Lightmotif-Blatt)*

Les Ministres du commerce lancent les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle et décident de maintenir le statu quo en matière de commerce électronique

Lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Genève les 18 et 20 mai, un programme de travail a été établi, qui doit aboutir à la formulation de recommandations concernant la mise en œuvre des Accords de l'OMC existants et le programme de négociation futur de l'OMC. Ces recommandations seront soumises à la troisième Conférence ministérielle qui, comme en ont décidé les Ministres, se tiendra aux États-Unis.

Par ailleurs, les Ministres ont déclaré que les Membres continueraient, comme ils le faisaient actuellement, à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques, et ont établi un programme de travail global sur

(Suite page 2)



Préparations

(Suite de la page 1)

le commerce électronique mondial. Lors de la troisième Conférence ministérielle, les Ministres se prononceront sur la reconduction de cette déclaration, ainsi que sur d'éventuelles recommandations en vue d'une action découlant du programme de travail.

Aux termes de la Déclaration ministérielle adoptée le 20 mai, le Conseil général a reçu pour instruction de tenir une session extraordinaire en septembre 1998 afin de lancer un processus pour «assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle des accords existants, et pour préparer la troisième session de la Conférence ministérielle».

Le Conseil général élaborera également des recommandations concernant «la poursuite de la libéralisation sur une base suffisamment large pour répondre à l'éventail des intérêts et préoccupations de tous les Membres, dans le cadre de l'OMC».

Dans le cadre du programme de travail établi par les Ministres, le Conseil général formulera des recommandations visant, entre autres choses, à garantir que les négociations prescrites en vertu des accords existants, notamment sur l'agriculture et le commerce des services, commencent dans les délais. De plus, il déterminera les travaux qui pourraient être effectués à l'avenir sur les thèmes dont l'examen avait été prévu à la première Conférence ministérielle à Singapour: liens entre commerce et investissement, interaction du commerce et de la politique de la concurrence, transparence des marchés publics, et facilitation des échanges. Il examinera aussi les autres questions soulevées par les Membres.

Dans une déclaration séparée, les Ministres ont chargé le Conseil général d'établir un programme de travail global pour «examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial». Ce programme prendra en compte les besoins des pays en développement et les travaux en cours dans d'autres organisations internationales.

«Un moment charnière»

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée le 18 mai, le Président de la deuxième Conférence ministérielle, M. Pascal Couchepin, Ministre suisse de l'économie publique, a observé que les Ministres se réunissaient à «un moment charnière – après la première Réunion ministérielle à Singapour, mais avant les négociations prévues pour la fin du siècle et les décisions qui devront être prises à notre prochaine Conférence ministérielle». Les Ministres sont donc dégagés des contraintes imposées par des positions et des calendriers de négociation, ce qui les «encourage à [se] débarrasser des œillères que constituent des intérêts purement sectoriels ou nationaux et à axer [leurs] efforts sur l'amélioration de la situation de l'ensemble de la communauté commerciale».

Selon M. Couchepin, les deux thèmes de la Conférence – mise en œuvre et activités futures – ne sont pas sans rapport, car «si nous réussissons à mettre en œuvre les engagements et obligations existants – en respectant aussi bien l'esprit que la lettre des engagements souscrits dans le cadre du Cycle d'Uruguay – nous pourrions signifier très clairement que le système est capable d'assumer des engagements plus étendus».

Le Président a rappelé aux Ministres que la libéralisation du commerce ne devrait «pas être une fin en soi, mais un moyen essentiel pour réaliser des objectifs beaucoup plus importants», ajoutant que «derrière chaque ligne des 20 000 pages que [comptaient] les Accords de l'OMC, il y [avait] des millions de travailleurs, agriculteurs, entrepreneurs et professionnels qui [voulent] obtenir pour leurs familles davantage de garanties en matière de santé et de sécurité, échapper au spectre du chômage et offrir un avenir meilleur à leurs enfants».



Le Président, M. Pascal Couchepin, Ministre suisse de l'économie publique (à droite), ouvre la Conférence. À ses côtés, M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC. (Photo Tania Tangl OMC)



Les Ministres ont débattu de manière approfondie de la mise en œuvre et des activités futures dans la nouvelle Salle du Conseil construite à côté du bâtiment de l'OMC. (Photo Tania Tangl OMC)

M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, a indiqué que, depuis la Réunion ministérielle tenue en décembre 1996 à Singapour, l'OMC avait enregistré de nombreux succès, notamment la conclusion d'accords sur les télécommunications de base et les services financiers, et la mise en œuvre de l'Accord sur les technologies de l'information. «Globalement, cela équivaut à une nouvelle série de négociations – les négociations sur les questions financières et la technologie pour le XXI^e siècle», a-t-il dit.

M. Ruggiero a ajouté que le système de règlement des différends de l'OMC «[fonctionnait] bien et [...] [était] de plus en plus utilisé par un grand nombre de Membres». Il a indiqué que, dans le cadre du dialogue continu avec la communauté élargie, l'OMC avait organisé avec succès des séminaires sur le commerce et l'environnement et sur la facilitation des échanges.

Le Directeur général a attiré l'attention sur «la pression croissante qui s'exerce sur le système commercial multilatéral pour qu'il réponde à des questions qui sont de véritables préoccupations pour le grand public, mais dont la solution ne peut pas venir du seul système commercial». Ces questions étaient notamment l'instabilité financière, le développement, la marginalisation, la protection de l'environnement, les conditions sociales, l'emploi, la santé publique ou la diversité culturelle. Puis il a indiqué qu'après la Conférence, il essaierait

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE



Plus de 500 journalistes du monde entier ont couvert la Conférence ministérielle. (Photos Lightmotif-Blatt)

d'«améliorer l'information et le dialogue avec la société civile, en prenant en compte le point de vue de tous les Membres de l'OMC, et les règles que vous m'avez fixées».

L'Ambassadeur John Weekes (Canada), Président du Conseil général, a présenté le rapport du Conseil sur les travaux effectués par l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Singapour. «Beaucoup a été fait au sein des 36 organes permanents de l'Organisation et des 31 groupes de travail établis pour négocier l'accession des nouveaux Membres», a-t-il indiqué. Puis il a rendu hommage à la contribution du Directeur général, qui avait «joué un rôle clé dans la préparation de la Conférence ministérielle, notamment dans les consultations destinées à élaborer le projet de déclaration qui [devait] être examiné par les Ministres».

M. Weekes a indiqué que les délégations s'étaient mises d'accord sur le texte du projet de déclaration présenté aux Ministres pour examen. «Tous les Membres devraient ainsi pouvoir tirer pleinement parti des séances de travail de la Conférence ministérielle pour échanger leurs vues sur les questions importantes qui sont inscrites au programme de travail de l'OMC», a-t-il dit.

Séance de travail sur la mise en œuvre

Il est précisé dans la Déclaration ministérielle que «la mise en œuvre intégrale et fidèle de l'Accord sur l'OMC et des Décisions ministérielles est impérative pour la crédibilité du système commercial multilatéral et indispensable au maintien de l'élan qui permettra d'accroître le commerce mondial, d'encourager la création d'emplois et de relever les niveaux de vie dans toutes les régions du monde».

Les Ministres ont décidé qu'à la troisième Conférence ministérielle, ils poursuivraient leur évaluation de la mise en œuvre des divers accords, qui porterait notamment sur les «problèmes apparus dans la mise en œuvre et leur incidence sur les perspectives en matière de commerce et de développement des Membres».

Au cours de la séance de travail de la Conférence ministérielle sur la mise en œuvre qui a eu lieu les 18 et 20 mai, de nombreux Ministres se sont dits satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Le succès du mécanisme de règlement des différends de l'OMC a été parti-



M. John Weekes, Président du Conseil général, a présenté les rapports des organes de l'OMC.

Présence record de 131 ONG à la Conférence ministérielle de Genève

La présence de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) a été un des aspects positifs de la Conférence ministérielle. Quelque 131 ONG représentées au total par 335 personnes venues du monde entier ont assisté à ces trois jours de conférence à Genève.

Comme à Singapour lors de la première Conférence ministérielle, les ONG représentaient à Genève des intérêts très variés. L'ensemble des réunions et symposiums organisés par les ONG pendant la Conférence portaient sur les thèmes ci-après: environnement, développement, agriculture, droits des consommateurs, égalité des sexes, investissement et concurrence, propriété intellectuelle et transparence.

Lorsqu'il s'est adressé aux ONG le premier jour de la Conférence, M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, s'est réjoui de la présence, pour la première fois, à une conférence de l'OMC, d'un aussi grand nombre de représentants des ONG, et il a souligné qu'améliorer le dialogue entre le grand public et l'OMC restait une des tâches les plus urgentes du système commercial multilatéral à la veille d'un nouveau millénaire.

Les critiques sur la transparence de l'OMC exprimées par de nombreuses ONG ont été reprises, pendant la commémoration du cinquantième anniversaire, par nombre d'éminents orateurs, qui ont souligné que cet élément était fondamental pour obtenir l'adhésion au programme de travail sur le commerce international. □

culièrement mis en avant, les Ministres notant que les Membres y recouraient activement.

Les Ministres des pays en développement ont demandé que les avantages commerciaux résultant du Cycle d'Uruguay soient répartis plus équitablement.

Le Sénégal a dit qu'il était essentiel «de faire en sorte que la part du commerce international réalisé par les pays en développement soit suffisamment importante pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins en matière de développement économique», et il a ajouté que les dispositions de l'OMC prévoyant un traitement spécial et différencié pour les pays en développement devraient être pleinement respectées. Selon le Ghana, les Membres devaient s'inquiéter de ce que les résultats commerciaux des pays africains «continuaient de se détériorer». Il a fait valoir qu'«une Afrique économiquement viable et tenant son rôle dans le système commercial multilatéral présenterait des avantages pour tout le monde et contribuerait à stimuler le commerce mondial». D'après l'Ouganda, le problème fondamental en matière de mise en œuvre était que les accords devaient appuyer la stratégie de développement économique national menée par les pays en développement, et en particulier le rôle joué par le commerce».

Des délégations se sont dites préoccupées par la mise en œuvre de certains Accords de l'OMC. Plusieurs pays, dont les pays de l'ANASE, le Bangladesh, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, le Kenya, le Pakistan et le Pérou, ont demandé une mise en œuvre plus significative sur le plan commercial de l'Accord sur les textiles et les vêtements. D'autres, parmi lesquels l'Égypte, Maurice et la Tunisie, ont souligné qu'il fallait mettre pleinement en œuvre la Décision ministérielle de Marrakech concernant les pays importateurs nets de produits alimentaires.

Suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA

M. Ruggiero appelle de nouveau les pays à appliquer des droits de douane nuls aux exportations des PMA

Dans son rapport concernant la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, tenue en octobre 1997, M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, a de nouveau demandé instamment aux Membres d'envisager la levée des obstacles au commerce frappant les exportations des PMA, et a suggéré que la priorité soit donnée à cette question pendant les travaux préparatoires de la troisième Conférence ministérielle. Il a souligné que les PMA contribuaient pour 0,4 pour cent seulement aux exportations mondiales – «chiffre révélateur à la fois de la marginalisation de ces pays dans l'économie mondiale et de l'insignifiance de la menace que leur concurrence présenterait...».

À propos de la Réunion de haut niveau, dont la tenue avait été décidée lors de la Conférence ministérielle de Singapour, M. Ruggiero a dit que l'OMC et les cinq autres organisations participantes (Banque mondiale, Centre du commerce international, CNUCED, FMI et PNUD), en coopération avec les PMA auxquels l'exercice s'adressait, s'étaient attachées à élaborer et mettre en œuvre les programmes intégrés d'assistance technique ébauchés lors de cette Réunion en octobre 1997. Il a ajouté qu'à ce jour, 39 PMA participaient à cet exercice: Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Laos, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Vanuatu et Zambie.

M. Ruggiero a indiqué que les six organisations participantes étaient convenues de renforcer le processus de coordination par l'établissement d'un groupe de travail interorganisations, composé de fonctionnaires de chacune d'entre elles, et de créer une petite unité administrative au sein du CCI pour s'occuper des activités du groupe. Il a remercié les Membres qui finançaient l'assistance technique accrue fournie par l'OMC, et il a suggéré d'asseoir le financement de cette assistance sur une base plus solide en l'inscrivant au budget ordinaire.

Le Directeur général a également informé les Ministres que le Secrétariat s'efforçait de faciliter l'accès des PMA aux bases de données et aux informations de l'OMC, ajoutant qu'il s'était engagé auprès des Ministères du commerce de ces pays à leur fournir le matériel informatique nécessaire à cet effet. □

Des inquiétudes ont également été exprimées à propos des mesures antidumping et compensatoires et des sauvegardes qui entravaient les exportations des pays en développement. Le Kenya a dit que l'application injustifiée de mesures sanitaires et phytosanitaires et d'autres obstacles techniques au commerce avaient créé des problèmes d'accès aux marchés.

De nombreux Ministres se sont félicités des résultats et du suivi de la Réunion de haut niveau en faveur des PMA tenue en octobre 1997. Le Bangladesh a dit qu'un problème commercial fondamental des PMA était leur dépendance vis-à-vis de quelques produits d'exportation. Il a demandé instamment que l'assistance technique destinée à favoriser la diversification des exportations dans les PMA soit accrue, comme le prévoyait le Plan d'action de l'OMC en faveur des PMA.

Bon nombre de pays en développement ont mis en avant les efforts qu'ils avaient déployés pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC en dépit de diverses difficultés.

La Côte d'Ivoire a dit que, comme la plupart des Membres, elle faisait de gros efforts pour mettre en œuvre les engagements qu'elle avait souscrits dans le cadre de l'OMC, y compris celui d'entreprendre de vastes réformes institutionnelles, réglementaires et législatives. La Thaïlande a indiqué qu'elle restait fermement attachée à un système commercial équitable et ouvert en dépit de la crise économique que connaissait actuellement la région. Le Sénégal a dit qu'il était stipulé dans sa constitution que les règles de l'OMC prévalaient sur les accords nationaux en cas de conflit. Le Venezuela a déclaré que «la libéralisation du commerce était un élément nécessaire des programmes de réforme économique appliqués par les pays en développement et les pays les moins avancés».

Un certain nombre de Ministres ont mentionné les difficultés que leurs pays rencontraient pour mettre en œuvre les engagements qu'ils avaient contractés dans le cadre de l'OMC. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a dit que, lors de son accession, elle n'était pas consciente qu'il lui faudrait comprendre et respecter un aussi grand nombre d'accords. Selon elle, «les

petits pays en développement n'avaient tout simplement pas la capacité institutionnelle de s'occuper de tous ces accords».

Le Ghana a dit que les obligations complexes découlant du Cycle d'Uruguay avaient ajouté aux contraintes qui pesaient sur les ressources déjà limitées des pays africains. Le Burkina Faso, soulignant que les pays les moins avancés avaient rencontré de sérieuses difficultés pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC, a demandé que la coopération technique dans ce domaine soit renforcée. La Zambie a indiqué qu'à cause d'un manque de ressources et de capacités techniques, elle avait perdu certains droits importants que l'OMC lui conférait.

Selon la Hongrie, le mécanisme de règlement des différends était une des «pierres angulaires de l'OMC» et son fonctionnement avait «sensiblement amélioré la crédibilité et l'image de l'Organisation». À propos de ce mécanisme, les Philippines ont indiqué que «le juridisme, à l'exclusion d'autres considérations, n'était pas nécessairement la meilleure option pour régler les problèmes de mise en œuvre, en particulier lorsqu'ils concernaient des pays en développement». Ce pays a invité les pays développés à «agir avec la circonspection et la retenue voulues lorsqu'ils rappellent les pays en développement à leurs obligations».

La Nouvelle-Zélande a estimé que «la plupart des Membres avaient pris leurs responsabilités en matière de mise en œuvre très au sérieux». Elle a suggéré que «les questions ayant posé problème lors de la mise en œuvre devraient être identifiées et examinées dans le cadre du programme des travaux futurs», ajoutant qu'il ne fallait pas essayer de «défaire» ce qui avait été négocié lors du Cycle d'Uruguay.

Plusieurs Membres se sont dits prêts à fournir une assistance technique. Ainsi, le Ministère du commerce japonais pouvait fournir une aide pour la mise en œuvre des accords, par exemple en assurant la formation des fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle. Quant à Hong Kong, Chine, elle a indiqué qu'elle contribuait au renforcement de l'assistance technique offerte par l'OMC.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE



Le Cybercafé – qui permettait de découvrir tous les aspects du site Web de l'OMC – était prisé des délégations. Ci-dessus, des représentants thaïlandais surfent sur le Web. (Photo Esperanza Sesar Lauraux/OMC)

S'agissant de l'accès aux marchés, la Norvège a dit que les pays développés et les pays en développement les plus avancés «devraient aller le plus loin possible» pour donner suite à la demande faite par le Directeur général de l'OMC d'éliminer tous les droits de douane sur les produits des pays les moins avancés. La Suisse a annoncé qu'elle avait supprimé les droits sur les produits industriels et la plupart des produits agricoles en provenance des PMA et qu'elle contribuait à hauteur de 1,5 million de francs suisses au financement des activités de coopération technique menées par l'OMC, en particulier en faveur des PMA. La Turquie a indiqué qu'elle appliquait depuis le début de l'année un régime tarifaire préférentiel pour les PMA. Le Canada a dit qu'il continuerait à chercher comment améliorer les conditions d'accès, déjà libérales, accordées aux exportations des PMA, en vue d'accroître le nombre des produits entrant en franchise de droits et de libéraliser les règles d'origine. Les Communautés européennes ont indiqué qu'elles intensifieraient leurs activités d'assistance technique pour aider les Membres à mettre en œuvre les engagements relatifs, notamment, à la propriété intellectuelle, aux questions douanières et aux obstacles techniques au commerce qu'ils avaient souscrits dans le cadre de l'OMC.

Séance de travail sur les activités futures

La séance de travail sur les activités futures a eu lieu le 20 mai et les débats ont porté essentiellement sur l'organisation et la forme des négociations qui seront menées à l'avenir à l'OMC.

Certains Ministres étaient favorables à une série de négociations commerciales multilatérales globales qui pourrait être lancée lors de la troisième Conférence ministérielle. Les Com-



La Conférence s'est achevée par une réception organisée par le gouvernement suisse à l'intention des délégués, des ONG et des journalistes au Musée de l'automobile de Genève. (Photo E. Sesar Lauraux/OMC)

Les dirigeants se préparent pour la Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle de l'OMC a figuré en bonne place dans l'ordre du jour des réunions de haut niveau que divers groupes de pays ont tenues avant qu'elle ait lieu.

À la conclusion du Sommet de Birmingham le 17 mai, les dirigeants du G-8 ont déclaré ce qui suit: «Dans la perspective de la commémoration par l'OMC du cinquantième anniversaire de la création de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), nous sommes résolument favorables à l'entrée de nouveaux Membres à l'OMC et réaffirmons notre soutien aux efforts déployés pour achever la mise en œuvre des engagements multilatéraux existants, faire avancer le programme incorporé et aborder de nouveaux domaines dans l'optique d'une large libéralisation multilatérale».

Lors du Huitième sommet du Groupe des quinze tenu au Caire du 11 au 13 mai, les participants ont fait la déclaration suivante: «Le commerce extérieur jouera un rôle essentiel dans le redressement économique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. À cet effet, il convient de lutter pour préserver le libéralisme et l'ouverture du marché mondial.» S'agissant des travaux futurs de l'OMC, les dirigeants des 15 pays en développement ont dit qu'«il [était] impératif que les pays en développement jouent un rôle actif dans l'orientation future des relations économiques internationales».

Les Ministres du commerce des membres de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique africaine, lors d'une réunion tenue les 8 et 9 avril à Harare (Zimbabwe), ont déclaré ce qui suit: «Nous attirons l'attention de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC sur notre majeure préoccupation relative à l'exclusion continue de notre continent des avantages tirés grâce à une formidable croissance économique et une plus grande intégration de l'économie mondiale au cours des dernières années, dès lors il continue d'être marginalisé par l'économie mondiale». Ils se sont dits satisfaits de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'OMC en faveur des PMA, et ont demandé que les résultats de cette réunion soient effectivement mis en œuvre.

Dans la déclaration distribuée par Dato' Seri Rafidah Aziz, Ministre du commerce de la Malaisie, au nom des Ministres du commerce de l'APEC, ceux-ci ont indiqué qu'à leur dernière réunion à Vancouver en novembre 1997, ils avaient dit que la poursuite de la libéralisation du commerce et de l'investissement était «une partie de la solution, et [complétait] l'action résolue menée par la communauté internationale et les institutions financières internationales pour surmonter la crise économique qui [sévissait] en Asie». □

munautés européennes ont indiqué que leur proposition concernant une nouvelle série de négociations globales – le «Cycle du millénaire» – avait rallié de nouveaux suffrages pendant la Conférence ministérielle. Selon elles, dans un cycle de négociations, «il serait possible d'examiner tout à la fois le programme incorporé, le programme de travail établi à Singapour et de nouvelles questions», ce qui empêcherait que certains secteurs soient laissés de côté. Le Japon a dit que des négociations globales, y compris sur l'abaissement des droits appliqués aux produits industriels, «aideraient à concilier les différents intérêts des Membres et contribueraient plus efficacement à renforcer le système commercial multilatéral».

(Suite page 20)

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE *adoptée le 20 mai 1998*

1. La deuxième session de la Conférence ministérielle de l'OMC a lieu à un moment particulièrement significatif pour le système commercial multilatéral puisque nous commémorons le cinquantième anniversaire de sa création. À cette occasion, nous rendons hommage à la contribution importante que ce système a apportée au cours du demi-siècle passé à la croissance, à l'emploi et à la stabilité en favorisant la libéralisation et l'expansion du commerce et en offrant un cadre pour la conduite des relations commerciales internationales, conformément aux objectifs inscrits dans le Préambule de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans celui de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Nous convenons toutefois qu'il faut faire encore davantage pour permettre à tous les peuples du monde de prendre part pleinement et équitablement à ces réalisations.

2. Nous insistons sur l'importance cruciale du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Nous réaffirmons les engagements pris et les évaluations faites à Singapour, et nous notons que les travaux effectués dans le cadre des accords et décisions existants se sont traduits par des avancées significatives depuis notre dernière réunion. En particulier, nous nous réjouissons du succès des négociations sur les télécommunications de base et les services financiers et nous prenons note de la mise en œuvre de l'Accord sur les technologies de l'information. Nous renouvelons notre engagement d'assurer une libéralisation progressive du commerce des marchandises et des services.

3. Le cinquantième anniversaire a lieu à un moment où les économies de plusieurs Membres de l'OMC sont en proie à des difficultés par suite de troubles sur les marchés financiers. Nous saisissons cette occasion pour souligner que le maintien de l'ouverture de tous les marchés doit être un élément clé d'une solution durable de ces difficultés. Dans cette optique, nous rejetons le recours à toute mesure protectionniste et convenons d'œuvrer ensemble, à l'OMC comme au FMI et à la Banque mondiale, pour améliorer la cohérence de l'élaboration des politiques économiques au plan international en vue de maximiser la contribution qu'un système commercial ouvert, fondé sur des règles, peut apporter à la promotion d'une croissance stable des économies à tous les niveaux de développement.

4. Nous reconnaissons qu'il est important de faire mieux comprendre au public les avantages du système commercial multilatéral afin de susciter un appui en sa faveur et convenons d'œuvrer à cette fin. Dans ce contexte, nous examinerons comment améliorer la transparence des opérations de l'OMC. Nous continuerons aussi d'améliorer notre action en faveur des objectifs de la croissance économique soutenue et du développement durable.

5. Nous renouvelons l'engagement que nous avons pris de veiller à ce que les avantages du système commercial multilatéral se fassent sentir aussi largement que possible. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que le système apporte sa propre contribution pour répondre aux intérêts commerciaux et aux besoins de développement particuliers des pays en développement Membres. Nous nous réjouissons des travaux déjà en cours au Comité du commerce et du développement pour l'examen de l'application des dispositions spéciales des Accords commerciaux multilatéraux et des Décisions ministérielles connexes en faveur des pays en développement Membres, et en particulier des moins avancés d'entre eux. Nous convenons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre effectivement ces dispositions spéciales.

6. Nous restons profondément préoccupés par la marginalisation des pays les moins avancés et de certaines petites économies, et reconnaissons qu'il est urgent de traiter cette question qui s'est aggravée sous l'effet du problème chronique de la dette extérieure auquel se heurtent nombre d'entre eux. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des initiatives prises par l'OMC en coopération avec d'autres institutions pour mettre en œuvre de manière intégrée le Plan d'action en faveur des pays les moins avancés dont nous sommes convenus à Singapour, en particulier à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Genève en octobre 1997. Nous nous félicitons aussi du rapport du Directeur général sur la suite donnée à cette initiative, à laquelle nous accordons une grande importance. Nous nous engageons à continuer d'améliorer les conditions d'accès aux marchés pour les produits exportés par les pays les moins avancés sur une base aussi large et libérale que possible. Nous demandons instamment aux Membres de mettre en œuvre les engagements en matière d'accès aux marchés qu'ils ont contractés à la Réunion de haut niveau.

7. Nous sommes heureux d'accueillir les pays qui sont devenus Membres de l'OMC depuis notre réunion de Singapour: le Congo, la Mongolie, le Niger, le Panama et la République démocratique du Congo. Nous nous réjouissons des progrès faits par 31 candidats qui négocient actuellement leur accession et réaffirmons notre détermination à faire en sorte que les processus d'accession se déroulent aussi rapidement que possible. Nous rappelons que l'accession à l'OMC a pour conditions le respect total des règles et disciplines de l'OMC ainsi que des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés de la part des candidats à l'accession.

8. La mise en œuvre intégrale et fidèle de l'Accord sur l'OMC et des Décisions ministérielles est impérative pour la crédibilité du système commercial multilatéral et indispensable au maintien de l'élan qui permettra d'accroître le commerce mondial, d'encourager la création d'emplois et de relever les niveaux de vie dans toutes les régions du monde. Lorsque nous nous retrouverons, à la troisième session, nous poursuivrons notre évaluation de la mise en œuvre des divers accords et de la réalisation de leurs objectifs. Une telle évaluation porterait, entre autres, sur les problèmes apparus dans la mise en œuvre et leur incidence sur les perspectives en matière de commerce et de développement des Membres. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de respecter les calendriers existants pour les examens, les négociations et les autres travaux dont nous sommes déjà convenus.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

9. Nous rappelons que l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce dispose que l'OMC sera l'enceinte pour les négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales concernant des questions visées par les accords figurant dans les Annexes de l'Accord, et qu'elle pourra aussi servir d'enceinte pour d'autres négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales, et de cadre pour la mise en œuvre des résultats de ces négociations, selon ce que la Conférence ministérielle pourra décider. Compte tenu des paragraphes 1 à 8 ci-dessus, nous décidons qu'un processus sera établi sous la direction du Conseil général pour assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle des accords existants, et pour préparer la troisième session de la Conférence ministérielle. Ce processus permettra au Conseil général de présenter des recommandations au sujet du programme de travail de l'OMC, y compris la poursuite de la libéralisation sur une base suffisamment large pour répondre à l'éventail des intérêts et préoccupations de tous les Membres, dans le cadre de l'OMC, qui nous permettront de prendre des décisions à la troisième session de la Conférence ministérielle. À cet égard, le Conseil général tiendra une session extraordinaire en septembre 1998 et périodiquement par la suite pour assurer l'achèvement complet de ses travaux dans les délais, en respectant pleinement le principe de la prise de décisions par consensus. Le programme de travail du Conseil général comprendra ce qui suit:

- a) des recommandations concernant:
 - i) les questions, y compris celles qui sont soulevées par les Membres, se rapportant à la mise en œuvre des accords et décisions existants;
 - ii) les négociations déjà prescrites à Marrakech, pour garantir que ces négociations commenceront dans les délais;
 - iii) les travaux futurs déjà prévus dans les autres accords et décisions existants avalisés à Marrakech;
- b) des recommandations concernant d'autres travaux qui pourraient être effectués à l'avenir sur la base du programme de travail commencé à Singapour;
- c) des recommandations sur le suivi de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés;
- d) des recommandations découlant de l'examen d'autres questions proposées et convenues par les Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales.

10. Le Conseil général présentera aussi à la troisième session de la Conférence ministérielle, sur la base du consensus, des recommandations en vue d'une décision concernant l'organisation et la gestion ultérieures du programme de travail découlant des éléments qui précèdent, y compris la portée, la structure et les échéanciers, qui garantiront que le programme de travail sera commencé et achevé rapidement.

11. Le programme de travail susmentionné visera à assurer l'équilibre global entre les intérêts de tous les Membres. □

DÉCLARATION SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE MONDIAL *adoptée le 20 mai 1998*

Les Ministres,

Reconnaissant que le commerce électronique mondial s'accroît et crée de nouvelles possibilités d'échanges,

Déclarent ce qui suit:

Le Conseil général, d'ici à sa prochaine réunion en session extraordinaire, établira un programme de travail global pour examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial, y compris les questions identifiées par les Membres. Le programme de travail fera intervenir les organes pertinents de l'Organisation mondiale du commerce («OMC»), prendra en compte les besoins de l'économie, des finances et du développement des pays en développement et reconnaîtra que des travaux sont déjà effectués dans d'autres enceintes internationales. Le Conseil général devrait élaborer un rapport sur l'avancement du programme de travail et d'éventuelles recommandations en vue d'une action à présenter à notre troisième session. Sans préjudice de l'issue du programme de travail ni des droits et obligations découlant pour les Membres des Accords de l'OMC, nous déclarons également que les Membres maintiendront leur pratique actuelle, qui est de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Lorsqu'il fera rapport à notre troisième session, le Conseil général réexaminera la présente déclaration, dont la reconduction sera décidée par consensus, compte tenu de l'avancement du programme de travail. □

Les dirigeants mondiaux commémorent le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral

Une douzaine de dirigeants mondiaux se sont joints aux ministres du commerce pour commémorer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral les 18 et 19 mai au Palais des Nations. Ils ont rendu hommage à la contribution du GATT à la croissance économique mondiale et indiqué comment ils voyaient l'avenir du système commercial.

M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, a déclaré ce qui suit aux chefs d'État: «Votre présence ici adresse aux peuples du monde entier un message fort dont ils ont bien besoin, un message de confiance et d'engagement envers l'avenir dans un système qui nous appartient à tous en propre.»

Lorsqu'il a ouvert la commémoration, M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse, a dit qu'à partir de la création du GATT, le monde avait pris conscience que «des frontières ouvertes et un commerce non discriminatoire [pouvaient] promouvoir la stabilité et la paix internationales, ainsi que la prospérité». Puis il a ajouté: «Comme nos prédécesseurs, dont nous célébrons aujourd'hui la clairvoyance et la détermination, nous devons penser à l'avenir – et expliquer l'avenir au présent.»

M. Bill Clinton, Président des États-Unis, a été le premier chef d'État à prendre la parole dans la soirée du 18 mai. Le 19 mai, ce fut le tour des dirigeants suivants: M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre de la Norvège; M. Ivan Kostov, Premier Ministre de la Bulgarie; M. Fidel Castro, Président de Cuba; M. Jacques Santer, Président de la Commission des CE; M. Fernando Cardoso, Président du Brésil; M. Nelson



La commémoration a eu lieu au Palais des Nations, où le GATT est né en 1948. (Photo Lightmotif-Blatt)

Mandela, Président de l'Afrique du Sud; le Prince héritier Sidi Mohammed du Maroc; M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la Slovénie; M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni; M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire; M. Edison C. James, Premier Ministre de la Dominique; et M. Romano Prodi, Président du Conseil des ministres italien.

Vous trouverez ci-après des extraits de leurs allocutions, dont les textes intégraux et les vidéos peuvent être consultés sur le site Web de l'OMC. □

M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse

L'OMC à un moment crucial de l'histoire

Si les leaders du monde entier se sont rassemblés aujourd'hui pour marquer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, c'est pour une raison importante. Ce n'est pas seulement pour reconnaître les réalisations les plus concrètes du système – l'augmentation spectaculaire des échanges mondiaux, l'élargissement et le renforcement des règles, ou notre avancée rapide vers un système commercial véritablement mondial. En fait, il y a une raison plus importante à notre présence ici aujourd'hui, nous sommes réunis pour commémorer le succès de trois idées essentielles, l'idée que des frontières ouvertes et un commerce non discriminatoire peuvent promouvoir la stabilité et la paix internationales ainsi que la prospérité – peuvent, je disais, car une condition supplémentaire est toujours nécessaire, la volonté politique de réaliser la justice sociale et de surmonter les conflits dans un esprit de tolérance –, l'idée que la primauté du droit, et non celle de la force, est la clé d'un discours civilisé entre les nations, l'idée enfin que la prospérité et le bien-être de chacun reposent essentiellement sur la prospérité et le bien-être de millions de ses semblables.

Comme les fondateurs du système multilatéral il y a 50 ans, nous nous trouvons à un moment crucial de l'histoire – à l'aube d'une nouvelle ère et face à un paysage international nouveau. Il n'y a dans le monde dans lequel nous entrons rien de prédéterminé. Ce monde est une œuvre qui se poursuit, où le changement est la seule constante. Il ne suffit pas d'expliquer que le changement mondial est inévitable. Nous devons indiquer où ce changement doit nous conduire. Le type de système mondial que nous voulons. Et comment nous proposons d'y arriver. Comme nos prédécesseurs, dont nous célé-



M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse, accueille M. Kablan Duncan, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, sous l'œil de M. le Ministre Pascal Couchepin. (Photo Lightmotif-Blatt)

brons aujourd'hui la clairvoyance et la détermination, nous devons penser à l'avenir – et expliquer l'avenir au présent. Ceci requiert un dialogue empreint de confiance au niveau universel. La Suisse, je vous l'assure, est prête à jouer son rôle dans ce dialogue fondamental et urgent. Comme nos prédécesseurs l'ont été à leur époque, nous sommes aujourd'hui aussi les seuls maîtres de l'avenir du nouveau siècle riche en promesses qui s'ouvrira pour l'humanité dans 591 jours. □

M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC

Le secret de la réussite du GATT

Depuis sa création, le système multilatéral a contribué à l'expansion des échanges commerciaux, qui se sont accrus deux fois plus vite que la production, et, parallèlement, il a lui-même pris beaucoup d'ampleur. Alors que le GATT comptait à l'origine 23 parties contractantes, l'OMC se compose maintenant de 132 Membres, auxquels s'ajoutent 31 candidats à l'accession – c'est un vote de confiance impressionnant. Et tous les candidats sont des économies en développement ou en transition, comme le sont 80 pour cent des Membres.

Quel est le secret de la réussite du système?

Tout d'abord, en abaissant les obstacles au commerce, il a aussi permis d'abaisser les obstacles entre les nations et les peuples, contribuant ainsi à l'interdépendance croissante qui caractérise le monde d'aujourd'hui. On parle souvent de mondialisation, mais ce terme ne rend pas justice au système, qui est en réalité un processus dynamique rassemblant les pays, les peuples – mais aussi les problèmes. Il a une dimension technologique, grâce aux nouvelles communications et technologies de l'information, qui réduisent le temps et l'espace. Les accords conclus récemment dans le cadre de l'OMC, qui ouvrent l'accès à ces éléments essentiels de l'infrastructure du XXI^e siècle libéreront une énergie considérable pour la croissance future. Mais le nouveau cadre global a avant tout une dimension humaine, car, de plus en plus, les peuples du monde partagent les mêmes préoccupations, les mêmes aspirations et les mêmes espoirs.

Tout comme sa création répondait aux espoirs de l'après-guerre, le système commercial, en entrant dans son se-

cond demi-siècle, contribuera à canaliser le flot turbulent des préoccupations globales qui sont actuellement les nôtres pour en faire des règles et des engagements qui témoignent de notre responsabilité partagée. Cela sera possible parce que le système de l'OMC repose sur des principes dont la valeur est éternelle et universelle: le consensus, la non-discrimination, la primauté du droit.

Les règles établies sur la base de ces principes sont convenues par tous les Membres et ratifiées par les Parlements. Il s'agit donc d'une structure tout à fait démocratique, qui sera je crois un exemple utile lorsque nous envisagerons, comme il nous faut le faire, l'architecture internationale dont nous avons besoin pour le siècle prochain.

Nous vivons une période de changement rapide et profond. Le clivage Est-Ouest appartient au passé; le clivage Nord-Sud s'estompe, ce qui tient en particulier au dynamisme avec lequel les pays en développement ont tiré parti des possibilités de croissance qui découlent de la libéralisation du commerce dans le cadre des règles de l'OMC.

Si, au cours des 50 dernières années, nous avons dû gérer un monde divisé, nous devons dans les décennies à venir gérer un monde d'intégration toujours plus grande. Les peuples du monde entier veulent qu'on leur montre une nouvelle voie, qu'on fasse appel à leur participation et qu'on leur redonne des raisons d'être optimistes. Votre présence ici leur adresse ce message, un message fort dont ils ont bien besoin, un message de confiance et d'engagement envers l'avenir dans un système qui nous appartient à tous en propre. □

M. William J. Clinton, Président des États-Unis

Préparer l'OMC pour le XXI^e siècle

Cette nouvelle économie mondiale dynamique, fondée sur les idées, offre à des milliards d'êtres humains, la possibilité de se hisser dans une classe moyenne qui s'étend à tous les pays du monde. Mais elle contient aussi les germes de nouveaux troubles, de nouvelles instabilités, de nouvelles inégalités, de nouvelles menaces pour l'économie mondiale. Le défi que doit relever la génération du nouveau millénaire est donc de créer un système commercial mondial adapté au rythme et à la portée de la nouvelle économie mondiale, un système qui offre des chances à tous nos peuples et un système qui réponde aux préoccupations environnementales profondes que nous avons tous.

Nous avons pris une première mesure essentielle lorsque nous avons créé l'Organisation mondiale du commerce en 1995 – objectif qui est resté hors de portée de nos prédécesseurs pendant près d'un demi-siècle. Le Cycle d'Uruguay qui a donné naissance à l'OMC a permis la réduction tarifaire la plus importante de l'histoire du monde – 76 milliards de dollars par an lorsque toutes les réductions auront été mises en œuvre. Et, en quatre ans seulement, le commerce mondial a progressé de 25 pour cent.

Depuis 1995, nous avons commencé à édifier l'infrastructure de la nouvelle économie, avec les accords historiques sur les technologies de l'information, les télécommunications, et les services financiers, qui représentent chaque année un commerce mondial de plusieurs billions.

Nous devons maintenant nous appuyer sur ces réalisations en ayant une nouvelle conception du commerce, pour construire une OMC moderne prête pour le XXI^e siècle.

Premièrement, nous devons chercher à établir un système commercial mondial toujours plus ouvert.

Je voudrais dire clairement aujourd'hui que l'Amérique est attachée à un commerce ouvert entre toutes les nations. La liberté économique et un commerce ouvert ont permis une prospérité sans précédent au XX^e siècle – ils élargiront encore les possibilités au XXI^e siècle. Dans mon propre pays, un tiers de la croissance économique vigoureuse que nous avons con-



Le Président Clinton se dirige vers la tribune, accompagné de la première dame des États-Unis, Mme Hillary Rodham Clinton, et du Directeur général, M. Renato Ruggiero. (Photo Lightmotif-Blatt)

nue au cours de ces cinq dernières années a été généré par les exportations. Pour tous les pays participant au commerce international des marchandises et des services, l'ouverture des marchés s'accompagne d'un accroissement spectaculaire de la clientèle potentielle. Nous devons chercher à aller plus loin.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que, dans la nouvelle économie, la façon dont nous conduisons les échanges commerciaux influe sur la vie, le bien-être, la santé et la sécurité des familles du monde entier.

L'OMC a été créée pour améliorer la vie des citoyens ordinaires; il faut qu'elle les écoute. Je propose que l'OMC offre, pour la première fois, une tribune où les hommes d'affaires, les travailleurs, les groupes de protection de l'environnement et les associations de consommateurs puissent prendre la parole et contribuer à orienter l'évolution de l'OMC. Lors de la pro-

chaîne réunion de cet organe, les Ministres du commerce du monde entier devraient à mon avis siéger aux côtés de représentants du grand public pour ouvrir ce débat.

Troisièmement, nous devons faire encore davantage pour harmoniser notre objectif d'accroissement du commerce avec notre objectif d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail.

L'expansion du commerce peut et devrait faciliter – et non compromettre – la protection de l'environnement. En fait, dans son préambule, l'Accord sur l'OMC désigne expressément le développement durable comme un objectif du commerce ouvert, et comporte un engagement de préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir. Par conséquent, les règles du commerce international doivent permettre aux nations souveraines d'exercer leur droit d'établir des normes de protection pour la santé, la sécurité et l'environnement ainsi que la biodiversité. Les nations ont le droit de se doter de telles protections – même si elles vont plus loin que les normes internationales. Je demande qu'une réunion de haut niveau soit organisée pour réunir les Ministres du commerce et de l'environnement, afin de donner une orientation ferme et une nouvelle énergie aux efforts en faveur de l'environnement que l'OMC entreprendra dans les années à venir, ainsi que la Commission européenne l'a suggéré.

De même, l'OMC et l'Organisation internationale du travail devraient s'engager à œuvrer de concert, pour faire en sorte que le commerce ouvert améliore les conditions de vie et respecte les normes fondamentales du travail qui sont essentielles non seulement pour les droits des travailleurs, mais pour les droits de l'homme dans le monde entier. Je demande aux Secrétariats des deux organisations de tenir une réunion de haut niveau pour examiner ces questions.

Quatrièmement, il nous faut moderniser l'OMC en donnant au public la possibilité de mieux la connaître et de participer à ses activités.

L'OMC devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour exposer ses activités au grand jour et rendre compte de ce qu'elle fait.

Aujourd'hui, lorsqu'une nation conteste les pratiques commerciales d'une autre nation, la procédure se déroule à huis clos. Je propose que toutes les auditions menées par l'OMC soient ouvertes au public et que toutes les communications des parties soient mises à sa disposition. Pour ce faire, nous devons modifier les règles de l'Organisation. Mais chacun de nous peut contribuer dès maintenant à cette ouverture. Les États-Unis proposent formellement aujourd'hui de rendre accessibles tous les groupes spéciaux auxquels ils sont parties – et j'engage toutes les autres nations à œuvrer avec nous dans ce sens.

Il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme qui permette aux particuliers d'intervenir dans ces différends commerciaux. Je propose que l'OMC donne à ceux qui le désirent la possibilité de faire connaître leurs vues, par exemple sous la forme d'interventions désintéressées, pour contribuer à informer les groupes spéciaux au cours de leurs délibérations.

À l'heure actuelle, le public doit attendre des semaines pour lire les rapports de ces groupes. Je propose qu'il puisse avoir connaissance des décisions des groupes spéciaux chargés d'examiner des questions commerciales dès qu'elles sont connues.

Cinquièmement, nous devons avoir un système commercial qui exploite toutes les possibilités offertes par l'ère de l'information.

Il n'y a plus aujourd'hui de droits de douane sur les communications téléphoniques, les fax, le courrier électronique, ou les liaisons informatiques pour la transmission de données lorsqu'ils traversent les frontières. Depuis 50 ans, nous nous efforçons de démanteler les obstacles au commerce des marchandises et des services. Décidons maintenant qu'en tout cas nous n'érigerons jamais d'obstacles de ce genre à l'égard du commerce électronique.

Je demande aux nations du monde de s'associer aux États-Unis pour maintenir le *statu quo* en matière de droits de douane sur les transmissions électroniques transfrontières. Nous ne saurions laisser des obstacles discriminatoires nuire au développement du créneau économique le plus prometteur de ces dernières décennies.

Sixièmement, un système commercial adapté au XXI^e siècle doit être constitué de gouvernements aux pratiques ouvertes, honnêtes et équitables.

Ardent défenseur de règles équitables et ouvertes, l'OMC joue un rôle crucial dans l'instauration d'une gestion ouverte et responsable des affaires publiques – mais elle n'a pas fait assez. D'ici à l'année prochaine, tous les Membres de l'OMC devraient convenir que les achats publics doivent se faire par des procédures de passation des marchés ouvertes et équitables. Cette seule réforme pourrait ouvrir des marchés de 3 000 milliards de dollars à la concurrence dans le monde entier. Et je demande à toutes les nations d'adopter les recommandations contre la corruption élaborées par l'OCDE. Ces deux mesures donneraient confiance aux investisseurs et favoriseraient la stabilité.

Enfin, nous devons arriver à un système commercial mondial ouvert qui progresse aussi rapidement que le marché.

Nous devons nous demander quel nouveau type de négociations commerciales est le mieux adapté à la nouvelle économie. Nous devons nous demander s'il y a un moyen de démanteler les obstacles sans attendre que chaque question soit résolue dans chaque secteur avant qu'une question soit réglée dans un secteur. Nous devons le faire d'une manière juste et équilibrée, qui prenne en compte les besoins des nations, grandes et petites, riches et pauvres. Mais je suis convaincu que nous pouvons arriver à négocier des accords commerciaux plus rapidement et mieux qu'aujourd'hui.

L'agriculture, par exemple, est l'un des piliers de l'économie américaine et de bien d'autres pays – et le démantèlement des barrières qui font obstacle au commerce mondial est crucial pour répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale en expansion. Nous devrions dès l'année prochaine engager énergiquement des négociations visant à réduire les droits de douane, les subventions et les autres distorsions qui restreignent la productivité dans le secteur agricole. Nous devons élaborer des règles, reposant sur la science et qui permettront de tirer pleinement parti des avantages de la biotechnologie. Et je propose qu'avant même que les négociations n'approchent de leur terme les Membres de l'OMC s'engagent à continuer de mettre en œuvre des réductions annuelles de leurs droits de douane et de leurs subventions – garantissant ainsi qu'il n'y ait aucune solution de continuité dans la réforme.

Nous devons reconnaître que le secteur qui progresse le plus vite dans le monde est celui des services – et celui qui est le moins soumis à discipline à l'OMC. Ainsi, je crois que lorsque les négociations sur les services seront lancées, il sera essentiel que nous engagions un débat de vaste portée pour assurer l'ouverture des secteurs de services dynamiques, tels que la livraison express, les services environnementaux, énergétiques, audiovisuels et professionnels.

Un système commercial qui honore nos valeurs. Une OMC ouverte et responsable. Un système commercial en phase avec l'ère de l'information. L'engagement de combattre la corruption. Une nouvelle approche des pourparlers commerciaux. Pour donner de l'élan à ce programme, j'invite les Ministres du commerce de tous les pays du monde à tenir leur prochaine réunion aux États-Unis en 1999.

Pensons à la possibilité qui nous a été offerte – la chance de créer un nouvel ordre économique international ... dans lequel les économies et les marchés ouverts seraient une source d'innovation et de prospérité inespérées ... dans lequel le savoir-faire des citoyens ordinaires accroîtrait la prospérité des nations ... dans lequel l'économie mondiale honorerait les mêmes valeurs que celles qui guident les familles dans l'éducation de leurs enfants et qui permettraient aux nations de former de bons citoyens ... dans lequel les plus démunis auraient leurs chances, vivraient dans la dignité, auraient une existence décente et contribueraient à la prospérité ... dans lequel l'interdépendance croissante des nations serait synonyme de paix et de sécurité pour tous. Tel sera le monde du XXI^e siècle – si nous avons la sagesse, la détermination, le courage et la clairvoyance de ceux qui nous ont montré le chemin il y a un demi-siècle. □

M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre de la Norvège

Trouver un consensus sur les questions relatives à la mondialisation

Avec le recul, je crois qu'il est juste de dire que les dispositions et principes du GATT – puis de l'OMC – ont contribué de manière décisive aux progrès que de grandes régions du monde ont enregistrés dans la deuxième moitié du siècle. Je ne parle pas uniquement de croissance économique, mais aussi des acquis sociaux, de l'emploi et de la stabilité politique que la prospérité engendre. Il



M. le Premier Ministre Bondevik. (Photo Lightmotif-Blatt)

s'agit là de valeurs fondamentales. Le système commercial multilatéral d'aujourd'hui constitue donc une importante partie du cadre global qui favorise la stabilité et les relations pacifiques.

Alors que l'Organisation devient peu à peu universelle, il est de plus en plus difficile et important de trouver l'équilibre entre les intérêts des Membres. En particulier, je suis préoccupé par la situation des pays les moins avancés. Ensemble, ces 48 pays contribuent pour 0,4 pour cent seulement au commerce mondial. La moitié d'entre eux ne sont pas Membres de l'OMC. Leurs produits se heurtent souvent à des obstacles sur les marchés d'exportation. Il faut lutter contre cette marginalisation des pays les plus pauvres. Les programmes d'assistance technique liée au commerce devraient être développés et la coordination internationale de ces activités améliorée. Il faudrait élargir l'accès aux marchés. À l'avenir, le suc-

cès de l'OMC se mesurera, entre autres critères fondamentaux, à sa capacité de faire bénéficier tous les peuples du monde des avantages de l'expansion du commerce.

On parle de plus en plus de mondialisation. Le processus de la mondialisation transforme notre monde et nos structures économiques de façon spectaculaire, à un rythme sans précédent. C'est un processus révolutionnaire. Pour certains, il s'agit d'une évolution positive, qui crée des liens plus étroits et une interdépendance accrue entre les pays et les peuples du monde entier. D'autres ont une perception différente, plus sceptique de la mondialisation: ils s'interrogent sur les effets de la libéralisation du commerce et de l'investissement et de la libre circulation des capitaux. Ils craignent que nos institutions démocratiques ne perdent le contrôle qu'elles exercent sur les forces économiques internationales et que les coûts pour l'environnement et la collectivité soient élevés. Il s'agit là de craintes légitimes liées à des questions fondamentales en rapport avec le bien-être de l'humanité. Si la mondialisation ne peut répondre à ces préoccupations, nombreux sont ceux qui ne la considéreront pas comme une évolution positive.

C'est pourquoi mon gouvernement a décidé d'organiser en Norvège au début de l'année prochaine un symposium international sur les effets de la mondialisation.

Bien que le développement de la coopération régionale reste une évolution nécessaire et utile pour régler des problèmes communs à plusieurs pays, la dimension mondiale de certains de nos problèmes les plus urgents exige une amélioration et un renforcement de la coopération multilatérale. En tant que représentant d'un petit pays fortement tributaire des échanges et des investissements internationaux, je ne peux qu'insister sur ce point. □

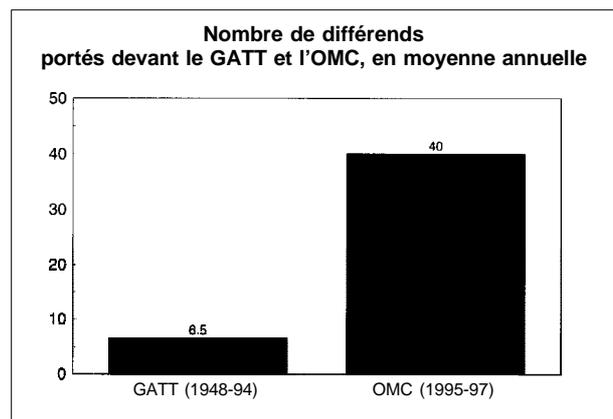
M. Ivan Kostov, Premier Ministre de la Bulgarie

Les règles de droit doivent être respectées dans les relations internationales

La Bulgarie, en tant que petite nation, fortement dépendante des échanges, attache une valeur particulière aux réalisations du système commercial multilatéral. Pour nous, le libre-échange signifie un meilleur accès aux marchés mondiaux, un niveau d'emploi plus élevé et un meilleur niveau de vie. C'est pourquoi il est à nos yeux important de faire partie de ce système commercial international.

Être Membre de l'OMC signifie, pour nous, plus que le simple partage des avantages tirés de la libéralisation du commerce mondial. C'est aussi l'engagement auquel nous avons souscrit de nous conformer aux règles générales. La Bulgarie a été le premier pays en transition à accéder à l'OMC après sa création, ce qui a représenté un engagement irréversible en faveur des valeurs du libre-échange que nous avons adoptées. De la part de la communauté internationale, l'accession de la Bulgarie a été un acte de reconnaissance de nos efforts dans le domaine des réformes économiques.

L'étape la plus importante de ces 50 ans d'histoire du système commercial multilatéral est sans aucun doute son institutionnalisation à travers l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce, et le renforcement de son mécanisme de règlement des différends. La Bulgarie, en tant que petit pays, porte un intérêt particulier au renforcement des règles du système commercial mondial et au perfectionnement des mécanismes de règlement des différends.



Nous sommes favorables aux efforts constants qui visent à développer et à élargir le système ainsi que sa capacité à s'adapter, afin de relever de nouveaux défis, tout en respectant le délicat équilibre entre les intérêts de ses nombreux participants.

La Bulgarie se félicite de participer pour la première fois sur un pied d'égalité à un futur cycle complet de négociations commerciales multilatérales. Le respect des règles de droit

dans les relations internationales est d'un intérêt crucial pour les petits participants. Afin que le système reste un succès et garde sa crédibilité à l'avenir, il est essentiel de préserver et d'accroître encore son dynamisme et de veiller à ce que tous les partenaires commerciaux puissent en tirer avantage.

Une autre tâche importante pour l'avenir de l'OMC est son élargissement, par l'accession de nouveaux Membres, afin que l'Organisation devienne véritablement mondiale et univer-

selle. Bon nombre des pays ayant engagé le processus d'accession à l'OMC sont des partenaires commerciaux importants de la Bulgarie et par conséquent, il est indispensable pour nous que ces pays fassent partie du système le plus tôt possible. Nous nous efforcerons de développer davantage nos relations commerciales avec les pays qui sont traditionnellement des partenaires commerciaux de la Bulgarie et d'accroître l'accès des marchandises et des services à leurs marchés. □

M. Fidel Castro Ruz, Président de Cuba

Lutter pour un monde meilleur et plus juste

Une manœuvre surprenante et astucieuse a permis aux États-Unis, qui étaient sur la sellette à l'OMC, de venir alors dicter, dans le cadre de l'OCDE, de nouvelles normes de droit international, prétendant inclure rétroactivement dans l'accord multilatéral sur l'investissement la prétendue illégalité des nationalisations opérées vers la fin des années 50 – date qui coïncide exactement avec le triomphe de la Révolution à Cuba – principe applicable aussi à n'importe quelle nationalisation intervenue dans d'autres pays après 1959. C'est ainsi que l'on prétend internationaliser les principes de l'infâme Loi Helms-Burton sous le couvert d'un traité multilatéral. Ladite loi – qui n'a subi aucune modification – avait transformé arbitrairement les citoyens cubains au moment de l'expropriation en Nord-Américains expropriés.

L'extraterritorialité du blocus s'applique, en effet, depuis longtemps, même avant cette honteuse loi. Le gouvernement des États-Unis interdit à toute entreprise nord-américaine implantée dans n'importe quel autre pays de commercer avec Cuba. C'est violer la souveraineté et c'est extraterritorial. Le monde a toutes les raisons d'être humilié et préoccupé, et l'OMC doit être capable d'empêcher le génocide économique. Quel que soit le différend entre les États-Unis et l'Union européenne à cause de cette loi, la solution ne doit pas intervenir aux dépens de Cuba.

Ces dernières années, les États-Unis ont approuvé plus de 40 lois et ont pris des décisions exécutives afin de décréter des sanctions économiques unilatérales contre 75 nations, représentant 42 pour cent de la population mondiale.

Les États-Unis ont tiré tous les profits possibles des accords qui ont inspiré la création de l'OMC et notamment de l'Accord général sur le commerce des services, un vieux rêve. Il en est de même pour l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, domaine sur lequel ils exercent un contrôle privilégié grâce à leur développement technologique et à l'enlèvement systématique des meilleurs esprits du monde.

De nouveaux thèmes dans le programme de travail de l'OMC, introduits par les pays riches, menacent de réduire les possibilités des pays en développement de rivaliser, dans des conditions déjà difficiles et inégales, et qui seront sans doute utilisées comme prétextes pour imposer des barrières non tarifaires ou pour freiner l'accès de leurs produits aux marchés.

Les pays du tiers monde ont tout perdu petit à petit: les tarifs qui protégeaient leurs industries émergentes et produisaient des entrées; les accords sur des produits de base; les associations de producteurs; l'indexation des prix; les traitements préférentiels; ainsi que tout instrument servant à protéger la valeur de leurs exportations et contribuant au développement. Que nous offre-t-on?

Pourquoi l'injuste échange inégal n'est-il pas mentionné? Pourquoi l'insupportable fardeau de la dette extérieure n'est-



Le Président Castro en grande discussion avec le Président Mandela après la commémoration. (Photo Lightmotif-Blatt)

il pas évoqué? Pourquoi l'aide publique au développement est-elle réduite? Si tous les pays développés faisaient comme la Norvège, le tiers monde pourrait compter sur 200 milliards de dollars par an pour son développement. Imitiez la Norvège!

Comment allons-nous vivre? Quels biens et services allons-nous exporter? Quelles productions industrielles vont-ils nous préserver? Nous laisseront-ils seulement celles à technologie arriérée et à haute consommation de moyens humains et celles qui sont extrêmement polluantes? Prétendrait-on par hasard transformer une importante partie du tiers monde en une immense zone franche pleine d'usines de sous-traitance et d'assemblage qui ne payent même pas d'impôts?

Ceux qui parmi nous étaient naguère des colonies et qui souffrent encore aujourd'hui des conséquences du retard, de la pauvreté et du sous-développement, sont la majorité dans cette organisation. Chacun de nous a une voix et personne n'a le droit au veto. Il faut transformer l'Organisation en un instrument de lutte pour un monde meilleur et plus juste. Il faut aussi compter sur des hommes d'État responsables, sensibles à nos réalités et qui existent indubitablement dans beaucoup de pays développés.

Malgré cet état d'euphorie, nul ne peut dire jusqu'à quand le système économique des États-Unis, régi par les lois aveugles de l'économie de marché, pourra éviter l'éclatement de la bulle financière. Il n'y a pas de miracles économiques, c'est déjà prouvé. Les prix des actions – gonflés jusqu'à l'absurde –

à la Bourse de valeurs de cette économie, même si elle est incontestablement la plus forte du monde, ne peuvent tenir. Dans de pareilles circonstances l'histoire n'a pas eu d'exceptions. Bien qu'à présent une grande crise ait aussi des retombées globales et des conséquences inimaginables. Même

nous, adversaires du système régnant, ne pouvons la souhaiter.

L'OMC devait évaluer ces risques et ajouter parmi les «nouveaux thèmes» un autre: «Crise économique mondialisée. Que faire?» □

M. Jacques Santer, Président de la Commission des Communautés européennes

Vers un «Cycle du millénaire»

Sur le plan strictement commercial, chacun reconnaît en tout état de cause que la réalisation du marché intérieur a aussi amélioré le degré d'ouverture du marché européen aux importations des pays tiers. En d'autres termes, l'Europe des quinze est un exemple réussi d'intégration au regard du GATT. Une intégration qui, loin d'introduire des barrières nouvelles entre son espace intégré et le reste du monde, ouvre la voie à une plus grande libéralisation du commerce mondial.

Les relations commerciales de la Communauté avec les pays tiers tiennent compte de la prééminence accordée au système multilatéral. Notre objectif principal est l'action multilatérale et l'OMC doit rester le moteur principal de la libéralisation mondiale.

Renforcer la légitimité démocratique du système commercial international

Autrefois principalement connus des gouvernements, des administrations et des universitaires, les travaux de l'OMC suscitent l'intérêt croissant des milieux d'affaires et de nombreuses organisations non gouvernementales. C'est une bonne chose, parce que les décisions prises à Genève, dans un monde de moins en moins fragmenté, exercent un impact direct sur la vie des citoyens.

Mais, pour être pleinement compris et accepté, le mouvement d'intégration mondiale doit être mieux perçu par de plus larges cercles de l'opinion publique. L'OMC ne peut accepter que s'installe l'image d'une organisation antidémocratique, ne respectant pas la diversité des cultures, l'environnement ou les normes sociales, agissant à l'encontre des intérêts de la grande majorité des citoyens, en particulier des plus démunis.

Tout cela, nous le savons, n'est pas exact. Mais les techniciens du GATT et de l'OMC n'ont peut-être pas suffisamment pris le temps d'expliquer leur action, de convaincre les citoyens.

Je crois donc qu'il est urgent, non seulement d'accroître la transparence des travaux de l'OMC, mais également d'engager un vrai dialogue avec tous les représentants de la société civile. C'est une tâche à laquelle la Communauté européenne souhaite que l'on s'attache.

Approfondir la libéralisation des échanges

Je voudrais aborder le sujet important d'un nouveau cycle de négociations multilatérales, qu'on pourrait appeler le cycle du millénaire. Selon nous, la meilleure façon de faire progresser la libéralisation multilatérale est d'engager un nouveau cycle. L'expérience prouve en effet qu'une approche globale ouvre de meilleures perspectives qu'une approche régionale ou sectorielle. La Communauté européenne encourage donc chacun à préparer activement ces nouvelles négociations, dont les objectifs devraient être suffisamment diversifiés pour susciter le plus large intérêt.

J'aimerais encourager les Membres de l'OMC à rejoindre cette approche. Je sais déjà – nous savons tous – qu'il existe d'autres manières de voir les choses. Nous ne sommes pas dog-



Préconisant la tenue d'un nouveau cycle de négociations, M. Santer a dit: «L'expérience prouve en effet qu'une approche globale ouvre de meilleures perspectives qu'une approche régionale ou sectorielle.» (Photo Lightmotif-Blatt)

matiques. La Communauté européenne tient également la liste de ses sujets de prédilection à traiter en priorité au cours de brèves négociations donnant les meilleurs résultats. Mais est-ce vraiment chose faisable, compte tenu de la diversité des préoccupations de chacun?

Au cours d'un nouveau cycle de négociation, la Communauté envisage que soient abordés notamment le programme de travail, le commerce et l'environnement, les sujets identifiés à Singapour, les droits de douane industriels et les obstacles non tarifaires. Je voudrais marquer également l'importance que la Communauté attache à la déclaration de Singapour relative aux normes de travail fondamentales. La coopération avec l'Organisation internationale du travail doit être approfondie, de même que doit être recherchée, à mon avis, la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé. Ces passerelles sont nécessaires pour assurer que tous les aspects d'une question sont bien analysés et que les décisions de l'OMC restent à l'écoute d'autres préoccupations.

Voilà brièvement évoquées quelques questions auxquelles nous devons nous attacher. Je rappellerai pour conclure que l'OMC est un instrument essentiel de stabilité économique et de paix entre les nations. Alors que la crise financière de l'Asie fait peser sur l'économie globale des tensions parfois préoccupantes, l'OMC doit jouer pleinement son rôle. Il est plus que jamais nécessaire que les Membres de l'OMC réaffirment leur opposition aux mesures protectionnistes, s'engagent à préserver l'ouverture des marchés et à poursuivre le processus de libéralisation multilatérale.

Les succès du GATT, sa capacité à se réformer et à s'adapter depuis 50 ans et sa marche vers l'universalité sont de solides facteurs d'optimisme. □

M. Fernando Henrique Cardoso, Président du Brésil

Les règles commerciales devraient corriger les disparités dans le développement

C'est pour moi un grand plaisir que de participer à la commémoration du cinquantième anniversaire du GATT et de l'entrée en vigueur du système commercial multilatéral. Comme de nombreuses nations amies représentées ici, le Brésil a contribué à la mise en place de ce système et a participé activement à tous les stades de son développement.

Le Brésil est préoccupé face à l'application de législations commerciales dont la compatibilité avec les Accords de l'OMC est douteuse. Des droits compensateurs ou des mesures antidumping sont souvent employés, de façon perverse, pour protéger des industries obsolètes. Dans les pays développés, il n'est pas exceptionnel de découvrir que, sous couvert de mesures de défense commerciale, une bureaucratie gouvernementale efficace a plus que compensé le manque de compétitivité de certains secteurs.

Nous sommes également préoccupés par les efforts déployés pour élever des obstacles à l'accès de nos produits, sous prétexte d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Aujourd'hui, la société brésilienne fait preuve d'une vive conscience à l'égard des questions d'environnement: le gouvernement y a répondu en adoptant des politiques de vaste portée. Nous avons participé activement aux travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC et contribuons aux débats de manière ouverte et constructive.

En ce qui concerne la question des rapports entre commerce et normes de travail, il nous semblerait injuste et absurde, étant donné la philosophie même qui inspire le GATT, de rechercher des garanties d'amélioration des conditions de travail par des mesures commerciales punitives, dont le seul résultat serait d'aggraver la question sociale. Le traitement multilatéral de la question a été, de toute façon, réglé en 1996 par une décision adoptée à l'échelon ministériel à Singapour.

La question sociale, qui est si complexe et urgente et qui affecte la quasi-totalité des pays, représente un défi fondamental pour la coopération internationale et exige une action renforcée et directe dans les instances appropriées.

Dans le commerce agricole mondial, le Brésil et de nombreux autres pays continuent d'assister, avec perplexité, au fonctionnement du plus vaste appareil de protection et de subvention qui ait jamais été mis en place pour assurer la sauvegarde des intérêts d'un seul secteur. Plus de 160 milliards de dollars des États-Unis continuent d'être dépensés chaque année par les pays développés pour empêcher leur agriculture d'être exposée aux règles de la concurrence. Et, qui plus est, de manière à empêcher aussi l'application des mêmes règles sur les marchés tiers. En avril dernier, à Sydney, le Groupe de Cairns a réaffirmé l'objectif convenu à Rio de Janeiro, en 1997, et rappelé que les prochaines négociations relatives à l'agriculture organisées par l'OMC devront intégrer l'agriculture dans les règles du système commercial multilatéral.

Nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation de slogans et de notions d'une valeur anthropologique ou environnementale douteuse, par lesquels on cherche à expliquer pourquoi la concurrence loyale entre partenaires, pour le plus grand avantage des consommateurs et des contribuables, ne serait pas applicable au secteur agricole, comme elle l'est aux autres. J'estime que cela n'est ni justifiable ni équitable. La persistance du protectionnisme et des subventions à l'exportation en faveur du commerce agricole n'est pas seulement la plus grande anomalie qui reste encore à corriger, c'est aussi la plus injuste pour les pays en développement, qui sont concurrentiels dans ce secteur.

Ayant été renforcé par le Cycle d'Uruguay, le système devrait se garder de toutes tentatives visant à dénaturer le véritable esprit du multilatéralisme.



Relation cordiale entre le Président Cardoso et le Premier Ministre Blair. (Photo Lightmotif-Blatt)

Les négociations sectorielles – rapidement menées à bonne fin entre quelques Membres pour être étendues à d'autres – ne sont pas en contradiction avec la clause de la nation la plus favorisée. Elles s'écartent néanmoins du principe contenu dans le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation, qui vise à garantir que «les pays en développement [...] s'assurent une part de la croissance du commerce international». Bien que de tels accords puissent concerner des secteurs dynamiques, les négociations séparées deviennent un moyen de mettre à l'abri de la concurrence certaines composantes obsolètes qui, comme l'agriculture elle-même, restent artificiellement protégées et deviennent marginalisées par rapport à la ligne de force du processus de négociation.

L'Organisation a devant elle un programme de travail qui procède des accords et arrangements déjà conclus et détermine le contenu des négociations dans certains domaines précis. Le Brésil ne se refuserait pas à envisager l'extension de ce programme de travail (à l'occasion de ce que l'on appelle déjà le «Cycle du millénaire»), pour autant que cette extension ne vienne pas gêner le processus de négociation déjà défini pour l'agriculture, et que l'on ne cherche pas à y incorporer seulement des secteurs spécifiques présentant de l'intérêt pour certains pays.

De toute façon, cet exercice ne devrait pas avoir lieu avant que les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay aient été mis en œuvre, faute de quoi l'équilibre des concessions convenues à cette époque risquerait d'être bouleversé.

Reflétant les profondes transformations du monde contemporain, le système – c'est-à-dire, aujourd'hui, l'OMC – a acquis une vocation universelle et de plus vastes responsabilités. Le principal défi qu'il doit maintenant relever est de contribuer, grâce à un ensemble de règles commerciales équitables, à corriger les disparités – dans le développement et dans la prospérité – qui continuent d'affliger le monde dans lequel nous vivons.

Nous devons voir grand et comprendre que le commerce est un instrument d'importance fondamentale, qui peut permettre à nos pays d'atteindre ces objectifs supérieurs que sont la paix, le développement et la justice sociale. La libéralisation que nous recherchons n'a de sens que si elle nous rapproche de ces objectifs, et elle ne sera pleinement justifiée que si elle contribue à la suppression des inégalités tant entre pays qu'à l'intérieur de chaque pays. □

M. Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud

Le développement par le commerce

En commémorant le cinquantième anniversaire du GATT, l'Afrique du Sud choisit de regarder vers l'avenir, plutôt que de s'appesantir sur les imperfections du passé.

Mais tandis que nous cherchons à construire un avenir meilleur, c'est à nos risques et périls que nous ignorerions les leçons du passé.

S'il est vrai que le commerce international et l'investissement ont toujours fait partie intégrante de l'économie mondiale, toutes les parties n'en ont pas également bénéficié: cela dépendrait des circonstances qui leur serviraient de cadre.

L'actuel processus de mondialisation ne fait pas exception à cette règle.

La mesure dans laquelle tous les pays en bénéficieront dépendra de la manière dont nous, États Membres, agirons de concert pour définir les processus.

L'OMC a précisément été créée pour répondre à la nécessité d'établir pour le commerce mondial et l'investissement un cadre plus efficace – en matière de réglementation, de supervision et de mise en œuvre – que celui que le GATT pouvait offrir.

Mais nous voyons aujourd'hui que le succès du système convenu à Marrakech en 1994 dépendra de la sagesse avec laquelle ce système sera appliqué et développé.

Pour exposer une idée complexe, il est naturel d'évoquer sa propre expérience, et j'espère que vous me permettrez de le faire.

Les Sud-Africains ont combattu ce qui était un effroyable abus de pouvoir, et étaient déterminés à ne jamais permettre qu'il se reproduise.

Nous avons donc choisi d'être régis par une constitution – donc, un système fondé sur des règles – qui doit protéger chacun dans une égale mesure.

Nous ne pouvions pas, pour autant, oublier que l'injustice et la discrimination contre lesquelles nous nous sommes battus avaient eu des effets structurels profondément enracinés.

Si notre constitution ignorait la réalité – l'inégalité et les déséquilibres historiques qui font obstacle à l'égalité des chances – elle deviendrait source d'injustice et serait perçue comme telle.

Les règles doivent être appliquées sans crainte et sans complaisance, mais si elles contiennent des prescriptions auxquelles tous ne peuvent se conformer, ou si les résultats ne profitent qu'à un trop petit nombre, elles engendreront l'injustice.

Il est donc prudent de se souvenir que, si nombreuses que soient les règles ou les mesures mises en œuvre pour les appliquer, elles ne viendront pas à bout de ceux qui, dans leur lutte, ont la justice pour eux.

Cela aussi fait partie de notre expérience, et de l'expérience des peuples du monde entier.

Lorsque des inégalités manifestes apparaissent au moment de l'introduction des règles, des mesures spéciales et réfléchies doivent être appliquées.

C'est en faisant attention dès le départ que l'on peut promouvoir les conditions permettant de maintenir un système fondé sur des règles.

Nous devons évaluer avec objectivité les résultats du Cycle d'Uruguay.

Les pays en développement n'ont pas pu veiller à ce que les règles tiennent compte de leurs réalités.

Pour des raisons faciles à comprendre, ce sont essentiellement les préoccupations et les problèmes des économies industrielles avancées qui ont modelé l'Accord.

Les dispositions relatives aux pays en développement et aux pays les moins avancés n'ont pas été suffisamment étudiées.

Elles n'ont pas non plus été pleinement mises en œuvre.

Nous avons déjà un début de réponse au problème: les dé-lais ménagés aux pays en développement pour respecter leurs obligations, et les récentes améliorations de la capacité de l'OMC à fournir une assistance technique en collaboration avec d'autres institutions multilatérales.

Mais toute la réponse n'est pas là.

Que pouvons-nous faire exactement?

Nous devons commencer par réaffirmer que l'établissement d'un système multilatéral reposant sur des règles est fondamentalement correct.

Les économies puissantes doivent cesser d'appliquer des mesures unilatérales et les pays en développement doivent négocier leurs besoins spécifiques dans ce cadre.

Le libre accès aux marchés pour les PMA ne devrait plus être la question centrale. Ce sont plutôt ses effets pratiques qui doivent être incorporés dans le système multilatéral.

Si l'OMC sert à défendre les structures de production actuelles, elle échouera.

De nombreux pays en développement ont un avantage comparatif évident dans les domaines de l'agriculture et des textiles.

De nouveaux avantages compétitifs pour les produits manufacturés se font jour.

Ces avantages seront à la base du développement.

L'OMC doit être en mesure de faciliter cette évolution de la production mondiale et ne pas servir d'instrument pour revenir à la protection.

Les choses évoluent rapidement et nous devons donc traiter les nouvelles questions, d'autant que de nouveaux problèmes urgents vont se poser, et se posent déjà.

Il serait dangereux d'ignorer la frustration croissante de l'homme de la rue, et il serait faux de croire que la patience nécessaire pour arriver à des progrès soit le signe d'une réticence à respecter les engagements.

Ce sont là des questions complexes pour lesquelles il n'y a pas de solutions faciles.

Mais lorsqu'on est déterminé à trouver ensemble des solutions négociées, la solution n'est pas loin.

L'Afrique du Sud est prête à jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration d'un programme concret et détaillé pour la prochaine réunion ministérielle de façon à relever le défi que pose l'éradication du sous-développement.

Nous pensons que la coopération avec l'OMC, la CNUCED, l'OIT, le PNUD, la Banque mondiale et le FMI est essentielle.

Il y a 50 ans, lorsque les fondateurs du GATT évoquaient le rapport entre le commerce, la croissance et une vie meilleure, rares étaient ceux qui auraient pu prévoir la pauvreté, le dénuement et le chômage que le monde connaît aujourd'hui.

Rares étaient ceux qui auraient pu imaginer que l'exploitation des abondantes ressources mondiales et la croissance prodigieuse du commerce mondial élargiraient le fossé entre riches et pauvres.

Rares encore étaient ceux qui auraient pu prévoir le fardeau de la dette de nombreuses nations pauvres.

Au moment où nous célébrons ce qui a été réalisé dans l'élaboration du système commercial mondial, engageons-nous à ne ménager aucun effort pour travailler ensemble de manière que les principes auxquels nous adhérons tous se concrétisent partout dans le monde.

À l'approche du nouveau millénaire, formons un partenariat pour le développement par le commerce et l'investissement. □

S. A. R. le Prince héritier Sidi Mohammed du Maroc

Remédier aux déséquilibres de l'économie mondiale

C'est à Marrakech, il y a quatre ans, que le système commercial multilatéral, dont nous célébrons aujourd'hui le jubilé, a connu son apothéose avec la naissance de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC. Ce fut pour nous tous un moment privilégié, et ce fut pour le monde une étape décisive dans la construction encore inachevée d'une communauté des nations désireuse de faire prévaloir le droit sur les attributs de la seule puissance.



*Le Prince héritier Mohammed.
(Photo Lightmotif-Blatt)*

Ce système, et chacun d'entre nous le sait bien ici, n'est pas seulement l'expression de la construction juridique et diplomatique d'un autre pilier fondamental de l'économie mondiale. Il est en premier lieu l'expression d'un univers en mutation, qui va aborder le prochain millénaire avec des échanges mondiaux avoisinant 10 000 milliards de dollars. Un univers qui verra aussi la presque totalité de la planète installée dans les défis et les promesses de l'économie de marché. Un univers enfin où l'accélération de l'innovation dans les technologies de l'information va achever de donner au village planétaire, celui des hommes, des échanges et du savoir, une réalité irrépissable.

Ce constat nous permet-il d'analyser positivement le bilan d'un projet qui serait achevé? Certes non! L'extrême richesse et l'extrême pauvreté se côtoient et se regardent encore par écrans de télévision interposés, dans un monde où l'image et l'information n'ont plus de frontières. Il nous faut, en effet, prendre la juste mesure de cette réalité des déséquilibres qui demeurent. En effet, si l'intégration croissante de l'économie mondiale a été globalement le moteur d'un enrichissement mutuel, il reste qu'une frange importante de la population est encore exclue des bénéfices de cette prospérité retrouvée et des progrès accomplis. Les pays émergents ont certes connu une accélération de leur croissance depuis le début des années 90 mais, plus globalement, nous constatons avec vous que le produit intérieur brut *per capita* dans les pays du G7 est aujourd'hui encore 40 fois plus important que celui de la moyenne des habitants des pays les plus pauvres de la planète.

Convenons-en, le projet global, que les pionniers de notre système avaient appelé de leurs vœux, continue d'être fragilisé par le sort de ces centaines de millions de personnes qui n'accepteront pas indéfiniment de rester durablement à l'écart du grand mouvement de prospérité et de progrès qui entraîne la partie développée de notre monde.

C'est vrai que la croissance et le développement ne se décrètent pas. Mais il est aussi vrai qu'il n'y a pas de fatalité à la marginalisation et au sous-développement.

C'est vrai que la croissance et le développement ne se décrètent pas. Mais il est aussi vrai qu'il n'y a pas de fatalité à la marginalisation et au sous-développement. Sa Majesté le Roi Hassan II, mon auguste père, l'avait opportunément souligné dans son discours de clôture devant la Conférence ministérielle de Marrakech, en suggérant une meilleure coordination des actions du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. En proposant également la création d'un groupe de réflexion sur les nouveaux mécanismes de globalisation économique et commerciale, afin de travailler à une plus grande contribution des pays du Sud à une stratégie de relance. Pour apporter aussi la réforme qui convient aux déséquilibres qui s'aggravent et au chômage qui risque d'être le fléau du XXI^e siècle. A cet égard, il revient à votre Assemblée, après quatre années de silence, de reprendre l'initiative.

Ces recommandations faites par Sa Majesté Hassan II, il y a quatre ans, étaient prémonitoires, si l'on considère ce qui vient de se passer dans certains pays d'Asie.

Voilà onze ans, jour pour jour, que le Royaume du Maroc a accédé au GATT: c'était le 18 mai 1987 et cette signature s'inscrivait dans la logique et la cohérence de 30 années de construction patiente d'une économie marocaine moderne, fondée dès son origine sur la libre entreprise, le respect de la propriété privée, la prééminence de la règle du droit et la priorité à l'intégration régionale.

Le débat en cours sur la gestion de l'agenda de Marrakech et de Singapour, sur son élargissement et sur la méthodologie des futures négociations ne devrait pas occulter nos objectifs stratégiques. A cet égard, tout ce qui pourrait contribuer à une évolution volontariste des déséquilibres et des difficultés que j'ai évoqués devant vous devrait figurer dans un ordre du jour ouvert.

C'est dans cette perspective que le Maroc, fort de ses acquis et des leçons tirées des négociations du Cycle d'Uruguay, entend plus que jamais jouer son rôle dans la mise en œuvre prometteuse du programme d'action futur de l'OMC, et assumer les responsabilités qui sont les siennes. □

M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la Slovénie

Rapprocher les pays sur une base autre que politique

La Slovénie est un pays relativement nouveau venu dans le système: elle a accédé au GATT en 1994 et elle est la dernière partie contractante à avoir signé l'Accord. Mon gouvernement et moi-même avons donc pleinement conscience de la contribution du GATT, et maintenant de l'OMC, à la croissance remarquable du commerce et de l'emploi ainsi qu'au progrès social dans le monde. C'est pourquoi, à l'occasion de cette commémoration extrêmement importante, je souhaite rendre hommage aux fondateurs du GATT et saluer les extraordinaires possibilités qu'ils ont ouvertes.

La somme d'expérience acquise dans la mise en œuvre du GATT au cours de ces cinq dernières décennies, le développement de l'Organisation et la sagesse collective des gouvernements et des négociants nous enseignent que les liens commerciaux et économiques internationaux favorisent et renforcent la stabilité et la paix, et que la seule bataille qui mérite d'être

menée est celle de la concurrence sur un marché ouvert. En dehors de son succès en tant qu'expérience économique, la plus grande réalisation du GATT est, à mon sens, qu'il a permis de rapprocher les nations et les peuples sur une base autre que politique. Au sein du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce, la Slovénie, pays fortement tributaire des échanges, a pris conscience des avantages que procure ce rapprochement, grâce à l'intégration et à la coopération économiques régionales – en particulier dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, de l'Association européenne de libre-échange et, plus récemment, des processus d'intégration avec les Communautés européennes. Pour mon pays, les accords commerciaux régionaux constituent une étape sur la voie de la réduction progressive et de l'élimination des obstacles au commerce et donc le chemin qui doit permettre d'atteindre l'objectif ultime du GATT, tel qu'il était conçu par ses

fondateurs et est encore préconisé aujourd'hui, c'est-à-dire la disparition des droits de douane, des contingents et des autres mesures qui font obstacle à la croissance économique, à la création d'emplois et au développement durable.

L'accession au GATT a marqué une étape très importante dans l'histoire économique de la Slovénie. Elle a permis à mon pays d'affirmer son indépendance économique et d'occuper pleinement sa place parmi les nations commerçantes. Mon pays a ainsi pu faire la preuve de sa viabilité en tant qu'économie jeune, dynamique et tournée vers l'avenir. La Slovénie est fermement convaincue que toutes les nations, grandes et petites, et particulièrement les pays en développement et en transition, devraient pouvoir tirer pleinement profit du système commercial multilatéral. L'accession à l'OMC ne devrait être interdite à aucun pays. Plus encore, nous devrions tous aider ceux qui veulent devenir Membres. Toutefois, il ne devrait y avoir aucune raison de transiger sur les règles commerciales établies. Il importe de maintenir la pratique selon laquelle les nouveaux pays doivent apporter une contribution sous la forme de concessions significatives en matière d'accès aux marchés et, dans les négociations futures, rien ne devrait servir

d'excuse pour annuler ou réviser les engagements déjà pris et les accords déjà conclus.

Au moment où nous célébrons cet événement majeur, nous devons tenir compte de l'évolution récente du commerce international et inviter nos Ministres à adopter des objectifs et des lignes directrices pour les travaux futurs de l'Organisation mondiale du commerce en des termes clairs et opérationnels, et examiner les problèmes et les orientations futures. Et sur la base de leurs recommandations, nous devons réaffirmer que nous croyons au rôle central du système multilatéral fondé sur des règles et réaffirmer également que l'Organisation mondiale du commerce est le principal cadre dans lequel nous pouvons parvenir à une libéralisation du commerce sur une large base.

Les principes fondamentaux du GATT, qui sont devenus ceux de l'Organisation mondiale du commerce et qui reposent sur l'égalité des chances et l'ouverture des marchés, l'établissement de règles claires et l'élaboration de politiques économiques nationales et internationales cohérentes et d'autres idées forces encore, méritent d'être défendus et développés même si, comme au temps du GATT, il y a toujours des obstacles à surmonter. Nous sommes convaincus que nous réussirons. □

M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni

Propager les bienfaits de la mondialisation

Le monde s'ouvre maintenant que l'on voyage plus librement, que les moyens d'information ont une portée globale et que l'on a des systèmes de communication ouverts. Le libre-échange est un élément crucial de ce mouvement. L'institution du MERCOSUR, de l'ALENA, de l'ANASE et, bien sûr, de l'Union européenne montre à quel point la tendance est au libre-échange.

La question n'est donc plus de savoir s'il doit y avoir libre-échange, mais comment gérer au mieux ce qui est, je pense, une tendance irréversible et irrésistible, de manière que tous les pays et tous les peuples puissent en tirer parti. C'est – pour nous et pour l'OMC – le défi du prochain millénaire.

Je pense que cinq tâches essentielles nous attendent:

Premièrement, nous devons propager les bienfaits de la mondialisation.

Lors du Sommet du G8 qui a eu lieu le week-end dernier, il est apparu qu'il fallait aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et par là à bénéficier des possibilités offertes par la mondialisation.

Je suis heureux d'annoncer que le Royaume-Uni a décidé de consacrer 10 millions de dollars à une assistance technique à ces pays pour les aider à se préparer à la libéralisation cette année et l'année prochaine. Les pays les moins avancés en particulier doivent recevoir une attention spéciale. Nous devons tous nous engager à appliquer des droits nuls à leurs exportations.

Deuxièmement, nous devons faire en sorte que les marchés restent ouverts et fonctionnent de manière équitable.

Il est difficile d'imaginer que l'on puisse revenir au protectionnisme effréné et à l'étranglement des échanges qui ont marqué les années 30. On en a tiré la leçon qui s'imposait.

Mais des formes subtiles de protectionnisme subsistent et en période de crise les pressions s'intensifient. Nous devons faire en sorte que les difficultés financières observées en Asie n'entraînent pas l'apparition de nouvelles barrières protectionnistes.

Troisièmement, nous devons étendre la libéralisation du commerce.

Je sais que la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay n'a pas été facile, en particulier pour les pays en développement. Mais il est crucial pour nous tous que nous honorions nos engagements.

Nous devons également aller de l'avant résolument. Les négociations sur l'agriculture et les services dont le lancement est prévu pour l'an 2000 exigeront beaucoup d'efforts. Mais les gains potentiels sont énormes. À son niveau actuel, le soutien de l'agriculture est coûteux et inefficace. Je ne pense pas qu'il réponde aux impératifs environnementaux et aux besoins de la communauté rurale au sens large. Nous devons nous préparer à ces négociations dès maintenant en adoptant une approche globale et en reconnaissant leur caractère prioritaire, si nous voulons qu'elles aboutissent rapidement.

Quatrièmement, l'expansion du commerce mondial à laquelle nous tendons ne doit cependant pas se faire à n'importe quel prix. Je pense que la protection de l'environnement mondial est peut-être le défi majeur à relever alors que nous approchons du XXI^e siècle. Les gouvernements doivent se soucier de l'incidence environnementale de tout ce qu'ils font, y compris dans la sphère commerciale. Les règles qui régissent le commerce ne devraient pas être utilisées pour imposer des normes injustes aux pays en développement ni exercer une discrimination à l'égard de leurs exportations. Je pense qu'en établissant de nouveaux partenariats, une plus grande prospérité économique et un commerce accru peuvent aller de pair avec la protection de l'environnement.

Parallèlement, nous devons agir, dans le cadre de l'OIT notamment, pour que les normes fondamentales du travail soient respectées pour les travailleurs du monde entier. Là encore, il ne s'agit pas de faire obstacle au commerce ou d'entraver les exportations des pays en développement. Mais tous les travailleurs, où qu'ils vivent, ont droit à des conditions de travail décentes. Nous devons également éviter l'exploitation des enfants.

Enfin, nous devons tirer le plus grand parti possible des avantages de l'ère électronique et de l'économie sans frontières.

Le GATT, et maintenant l'OMC, ont bien des réalisations à leur actif. Je viens de parler des tâches qui nous attendent. Mais pour les mener à bien il faut que les activités de l'OMC aient le soutien du grand public.

Nous devons faire passer le message suivant:

- » le protectionnisme n'engendre pas la prospérité;
- » cinquante ans de libéralisation commerciale ont généré une croissance sans précédent; l'économie mondiale et la révolu-

- tion électronique peuvent aider à répartir plus largement les bienfaits de la prospérité;
- » en tant que Membres de l'OMC nous chercherons une solution à nos différends en ayant recours à des règles et non à la puissance, nous nous opposerons aux formes de discrimination préjudiciables et nous respecterons les accords librement conclus par consensus;
 - » nous œuvrerons en faveur d'une nouvelle expansion du commerce mondial de manière responsable, en tenant compte des besoins de tous, l'objectif étant de relever les

- niveaux de vie, de lutter contre la pauvreté, de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement et de contribuer à la sécurité internationale;
- » et, chose plus importante encore, des marchés plus ouverts et un commerce accru auront pour corollaire une croissance et de nouveaux emplois dont tous nos peuples profiteront.
- Tel est le message que nous devons adresser à tous nos peuples aujourd'hui alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire du GATT en pensant déjà aux 50 prochaines années du système commercial multilatéral. □

M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire

Aider l'Afrique grâce au commerce

Partie contractante du GATT depuis 1963, la Côte d'Ivoire, dont l'économie, dès l'aube de son indépendance, s'est résolument tournée vers l'extérieur pour rester conforme à son option économique libérale, a progressivement délaissé les barrières non tarifaires, entraves aux échanges commerciaux, pour recourir de façon transparente aux droits de douane.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, la Côte d'Ivoire a fortement libéralisé son commerce tant extérieur qu'intérieur.

Aussi, est-ce en toute confiance qu'elle a pris part à la rencontre historique de Marrakech d'avril 1994 qui a vu la signature de l'Acte final du cycle de négociations le plus long de l'histoire du GATT.

Les Accords du Cycle d'Uruguay pourraient, selon les estimations, entraîner une augmentation du revenu mondial d'environ 500 milliards de dollars EU d'ici 2005. C'est le gain espéré par tous les pays Membres de l'OMC, si les accords sont mis en œuvre dans leur intégralité. Toutefois on peut craindre que cette répartition ne puisse bénéficier à tous si on en juge par les performances des économies des pays en développement. En effet, en ce qui concerne l'Afrique, sa part dans l'économie mondiale n'a cessé de décroître, passant de 5 pour cent en 1985 à environ 2 pour cent en 1996, bien que les pays africains aient continué à exporter les matières premières.

Toutefois, certains résultats du Cycle d'Uruguay suscitent encore en nous quelques inquiétudes face à l'érosion des préférences commerciales issues de la Convention de Lomé.

Cette érosion fera perdre à la Côte d'Ivoire par exemple, dans la seule filière ananas/banane, d'importantes ressources financières appauvrissant ainsi les petits planteurs, objets de notre attention particulière, si une politique hardie d'assistance technique et financière ne contribue pas à la réadaptation de notre économie à l'évolution récente de la globalisation des échanges.

À cela s'ajoute le problème posé par l'utilisation des matières grasses végétales, autres que le beurre de cacao, dans la fabrication du chocolat. Il va sans dire qu'un grand pan de notre économie s'écroulerait.

Les conséquences sociales immédiates de cette situation, au moment où nos pays sont résolument engagés dans une âpre

lutte contre la pauvreté, risquent d'être catastrophiques pour les populations rurales dont la précarité de l'existence va s'intensifier.

C'est pourquoi il est important que la communauté internationale continue de nous apporter son appui dans le cadre du plan de réduction de la dette des pays pauvres très endettés pour nous aider à mieux nous insérer dans le système commercial multilatéral.

Nous remercions à cet égard les organisations telles que la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) qui joignent leurs efforts à ceux de l'OMC pour aider les pays en développement à mieux aborder les prochaines négociations dans les secteurs tels que l'agriculture; le commerce et l'environnement; les transports maritimes; les investissements liés au commerce.

Tout en adhérant à la pertinence de ces thèmes, nous souhaitons une consolidation des acquis des négociations précédentes avant d'explorer de nouveaux domaines. Ce n'est qu'à cette condition que des pays comme les nôtres pourraient s'intégrer avec sérénité aux nouvelles données du système commercial multilatéral.

À cet égard, nous plaçons beaucoup d'espoir dans le nouveau programme intégré conjoint de l'OMC, de la CNUCED et du CCI pour l'assistance accordée aux pays en développement et plus particulièrement aux pays les moins avancés dans le suivi des Accords issus du Cycle d'Uruguay.

Pour conclure, j'indiquerai que le gouvernement ivoirien a déjà mis en place un Comité national de suivi des Accords de l'OMC intégrant parfaitement le secteur privé et l'administration, pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des Accords de l'OMC et assurer une meilleure participation aux futures négociations.

Je suis convaincu que les solutions idoines qui seront apportées grâce aux thèmes de qualité développés lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC renforceront davantage notre foi en l'universalisation du système commercial comme facteur de progrès, de solidarité entre les nations à l'aube du troisième millénaire, après huit séries de négociations multilatérales en 50 ans. □

M. Edison C. James, Premier Ministre du Commonwealth de Dominique

Les pays en développement sont en perte de vitesse

Le cinquantième anniversaire de l'établissement du système commercial multilatéral est l'occasion d'en examiner les réalisations et les défauts ainsi que de se pencher sur les défis que devra relever l'économie mondiale et sur les possibilités qu'elle offre. Nous sommes conscients du rôle crucial qui a été joué par le GATT et par son successeur, l'OMC, lorsqu'il s'est agi d'encourager des régimes commerciaux ouverts et de supprimer les droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce des marchandises et des services. Tous les pays peu-

vent proclamer sans risque la primauté d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui opère de manière transparente, loyale et équitable dans le cadre de l'OMC, et qui inclut l'élaboration d'accords commerciaux régionaux.

Cela ne veut pas dire que tous les pays ont tiré parti du système. En réalité, il est apparu clairement au cours de ces cinquante années qu'un grand nombre de pays en développement, surtout parmi les moins avancés, sont en perte de vitesse. Depuis la création de l'OMC il y a quatre ans, des ten-

dances encore plus inquiétantes sont apparues qui sont plutôt le signe de l'exclusion que de l'inclusion, plutôt celui de la marginalisation que de l'intégration. En outre, ces tendances commencent à miner très sérieusement la confiance dans des pays qui, il y a peu de temps encore, envisageaient leur avenir avec beaucoup d'optimisme.

Ce sont les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, qui ont le moins profité de la libéralisation du commerce malgré les mesures qui ont été prises dans le cadre du GATT dès les années 50 pour les aider, notamment l'adoption, en 1979, de la « Clause d'habilitation », qui a inscrit le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement dans le cadre juridique du GATT.

Notre expérience récente concernant le règlement du différend au sujet du régime européen applicable à l'importation des bananes nous a particulièrement troublés. Elle a eu une incidence défavorable sur nos échanges avec nos partenaires commerciaux et miné la confiance dans le processus de l'OMC. Nous estimons que des procédures et des principes importants devront être améliorés lorsque nous réexaminerons le Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Les plaintes « systémiques » formulées par un grand partenaire commercial non seulement peuvent rompre l'équilibre des droits et obligations mais aussi remettre en question l'équilibre des avantages pour les pays en développement, qui a été négocié laborieusement au cours du Cycle d'Uruguay.

Dans un petit pays insulaire, les choix de développement sont peu nombreux. Le processus de réforme est pénible et les efforts de diversification difficiles. Qui plus est, le succès de toutes ces

initiatives dépend d'un accroissement des ressources financières pour financer l'infrastructure et la formation ainsi que pour avoir accès à la technologie. L'accroissement des flux financiers suppose quant à lui un climat politique et économique stable. Il n'est donc pas suffisant de parler du caractère non discriminatoire de l'OMC. L'Organisation doit également promouvoir et défendre un système de commercialisation ordonnée qui cherche à partager les avantages de la croissance économique mondiale et du commerce entre tous les pays, quels que soient leur taille ou leur niveau de développement.

Nous proposons que des mécanismes soient mis en place dans le cadre de l'OMC afin d'examiner la situation particulière des petits pays, en particulier des États insulaires, étant donné que leur fragilité et leur vulnérabilité sont admises, afin de déterminer comment les règles pourraient être structurées pour tenir compte de ces désavantages.

À l'heure où nos pays redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC, il faudrait reconnaître comme il se doit la nécessité de prévoir des périodes de transition adéquates et de soutenir nos efforts au niveau national. À cet égard, je tiens à souligner qu'il faut que l'OMC, la CNUCED, l'UIT et les organismes concernés poursuivent et accroissent leur assistance technique pour permettre à nos pays de participer plus efficacement aux arrangements de l'OMC.

La période qui s'annonce sera à mon avis stimulante pour la coopération multilatérale dans le domaine du commerce, de l'investissement et dans d'autres domaines; quant à la Communauté des Caraïbes, elle fait tous ses efforts pour être en mesure de participer pleinement au processus global. □

M. Romano Prodi, Président du Conseil des Ministres italien

La dimension humaine de la mondialisation

L'un des actes les plus importants accomplis par l'Italie démocratique qui a vu le jour après le désastre de la deuxième guerre mondiale a été la signature, à l'automne de 1947, de la Charte de La Havane.

La participation au nouveau système multilatéral qui se dessinait à ce moment-là a été décisive pour la reconstruction et la prospérité future de l'Italie. Ce choix reposait sur la conviction politique que la création d'un système commercial multilatéral était fondamentale pour l'instauration de la paix dans le monde, et c'est ainsi que l'avaient conçu ses fondateurs. Nous étions certains par ailleurs que la libéralisation du commerce favoriserait la croissance économique de notre pays.

Quelques années plus tard, l'Italie a contribué de manière décisive au processus qui allait conduire à l'intégration européenne. Le processus lancé au lendemain de la guerre a abouti à la création d'un marché unique et maintenant d'une monnaie unique, l'ambition étant de parvenir à terme à l'intégration politique. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, les membres de la Communauté européenne parlent maintenant d'une seule voix.

Du point de vue de l'Italie et de l'Europe, ces deux processus – le développement d'un système multilatéral et celui de l'intégration régionale – n'ont jamais été en antagonisme: leur progression parallèle représente une chance pour la croissance mondiale. Au moment de la naissance de l'euro, qui exige de nos pays un effort considérable, et alors que nous nous apprêtons à élargir encore l'Union européenne pour lui donner une dimension véritablement continentale, j'estime qu'il est particulièrement important de souligner combien nous sommes intimement persuadés que l'intégration régionale peut et doit aider à renforcer le système commercial multilatéral et à accroître la prospérité au niveau mondial.

L'Italie, si proche de nombreux pays en développement et pays en transition, est particulièrement consciente de la di-

dimension humaine de la mondialisation. Nous devons trouver le moyen de tenir compte dans le système multilatéral des préoccupations sociales, environnementales et culturelles, en renforçant la cohérence de la coopération internationale et en encourageant l'intégration des pays en développement au système économique mondial. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il faut mettre en route des mécanismes de croissance endogène et auto-entretenue.

L'Italie a déjà adopté des mesures au niveau national pour lutter contre l'exploitation des enfants et souhaiterait vivement une coopération accrue entre l'OMC et l'OIT dans ce domaine.

Quant à l'incidence de la mondialisation sur l'exercice de la souveraineté nationale, pour un pays comme l'Italie qui participe à un processus d'intégration continentale déjà bien avancé, la réponse est simple: l'intégration paie. D'ailleurs, il est universellement reconnu que les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales et des règles mondiales. À mesure que nous progressons dans l'élaboration des règles multilatérales dont nous avons besoin pour encadrer la mondialisation, nous ne pouvons omettre de tenir compte de cet aspect et donc d'encourager la participation de la société et des institutions sociales au processus.

L'Italie est prête, dans le cadre de l'Union européenne, à jouer pleinement son rôle: sa contribution ne se limitera pas aux aspects institutionnels mais mobilisera aussi les hommes d'affaires, cadres, techniciens et ouvriers qui nous ont assurés des décennies de croissance économique et de développement.

Pour conclure, je tiens à dire combien je suis convaincu que l'OMC, sous l'impulsion de son Directeur général, M. Renato Ruggiero, à qui nous exprimons toute notre gratitude pour son action remarquable, a joué et continuera de jouer un rôle crucial dans l'expansion du commerce multilatéral, condition *sine qua non* de l'instauration d'un monde plus prospère et plus libre. □



M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse, offre un dîner aux chefs d'État après la commémoration du cinquantième anniversaire. (Photo Lightmotif-Blatt)

Conférence ministérielle

(Suite de la page 5)

L'Argentine et le Brésil se sont prononcés en faveur de négociations globales, ajoutant qu'ils étaient vigoureusement opposés à des négociations sectorielles. Parmi les Membres favorables à des négociations globales figuraient: l'Australie; le Chili; Hong Kong, Chine; la Hongrie; et la Corée.

Le Canada a dit que les cycles précédents avaient duré longtemps parce que l'avancée des négociations était subordonnée à l'obtention d'un accord sur les points les plus problématiques. Selon lui, la méthode «des groupes» – qui consisterait à grouper les questions et à dissocier par exemple les négociations sur l'accès aux marchés de celles qui portent sur les règles – pourrait permettre d'arriver plus rapidement à des résultats.

Pour obtenir des renseignements complets sur la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC et la commémoration du cinquantième anniversaire – y compris les images vidéo des discours – consultez le site Web de l'OMC (www.wto.org). □

Les États-Unis ont indiqué qu'ils attendaient, pour se prononcer en faveur d'un cycle de négociations ou de négociations sectorielles, que l'on se mette d'accord sur la teneur des discussions. Dans le cadre de la préparation des négociations futures, ils mettraient notamment l'accent sur l'agriculture, les services et les ADPIC. Ils ont applaudi à l'engagement politique pris au sujet des transmissions électroniques, et attendaient avec intérêt le lancement d'un programme de travail sur les questions commerciales se rapportant au commerce électronique.

L'Uruguay a dit que le nouveau cycle de négociations sur l'agriculture qui serait lancé à la fin de 1999 devrait «faire en sorte que l'agriculture soit enfin traitée à l'OMC de la même manière que les autres secteurs du commerce international». Plusieurs pays, dont l'Australie, l'Argentine, le Chili, Israël et la Nouvelle-Zélande, ont dit espérer que les négociations sur l'agriculture commenceraient à la fin de 1999 comme prévu.

L'Inde a averti qu'il ne faudrait pas chercher à introduire à l'OMC des questions sans rapport avec le commerce, étant donné que toute tentative de ce type échouerait faute de consensus». Le Pakistan a dit que «si les réalisations du système commercial multilatéral n'étaient pas consolidées par une mise en œuvre intégrale et fidèle qui permette une répartition équitable des avantages entre tous, il serait difficile d'obtenir un consensus sur la libéralisation de nouveaux secteurs».

De nombreux Ministres ont demandé instamment que de plus grands efforts soient faits pour mieux informer l'opinion



Les deux hommes qui ont mené les négociations du Cycle d'Uruguay qui ont abouti à la création de l'OMC – les anciens Directeurs généraux Peter Sutherland et Arthur Dunkel – ont été des invités de marque à la commémoration. (Photo E. Sesar Lauraux/OMC)

publique du rôle de l'OMC et ont souligné la nécessité de rendre les activités de l'Organisation plus transparentes. Les États-Unis ont préconisé une «action immédiate et décisive pour changer les pratiques de l'OMC», ajoutant que l'attention insuffisante accordée à cette question «avait débouché sur le type de manifestations anti-OMC qui s'étaient déroulées à Genève pendant la Conférence ministérielle, et sur les désaccords politiques qui existaient dans de nombreux pays Membres à propos des questions commerciales». Les CE ont dit que les Membres «devaient être prêts à expliquer à tous les groupes intéressés les avantages économiques et sociaux qui découlaient d'une expansion du commerce». □

REUNIONS

Programme provisoire des réunions de l'OMC:

Septembre 1998

14	Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce Comité des obstacles techniques au commerce
14-16	Organe de supervision des textiles
15-16	Examen des politiques commerciales: Argentine
15	Comité des participants à l'ATI
16	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
17-18	Conseil des ADPIC
22	Comité de l'accès aux marchés Organe de règlement des différends
23-25	Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence Comité des accords commerciaux régionaux
24	Groupe de travail de l'inspection avant expédition
24-25	Conseil général
28-29	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: Bulgarie
29-30	Comité de l'agriculture
30	Comité des participants à l'ATI

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse

Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458

Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0127